

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE 2010

*Démarche pour élaborer et faire vivre
un Agenda 21 scolaire angevin*





Sommaire



Angers.....	2
De l'Agenda 21 mondial aux Agendas 21 scolaires angevins	3-8
Méthodologie pour élaborer les Agendas 21 scolaires angevins	9-12
Douze fiches thématiques.....	13-38
01 Agriculture – Alimentation	14-15
02 Biodiversité et patrimoine naturel	16-17
03 Consommation responsable.....	18-19
04 Culture.....	20-21
05 Droits et devoirs des citoyens.....	22-23
06 Eau.....	24-25
07 Énergie et réchauffement climatique	26-27
08 Gestion des déchets.....	28-29
09 Santé et bien-être	30-31
10 Solidarité internationale.....	32-33
11 Solidarité locale	34-35
12 Transports.....	36-37
Annexes.....	39-47
Annexe 1 : Rapport de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement	40-42
Annexe 2 : Convention internationale des droits de l'enfant (ONU, 1989).....	43
Annexe 3 : Instructions pédagogiques.....	44-46
Annexe 4 : Projet d'école 2006-2010.....	47

Démarche pour élaborer et faire vivre
un Agenda 21 scolaire angevin

Angers



La ville

Aux portes du Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco, Angers (156 000 habitants) est la 17^e ville de France. Célèbre pour sa douceur de vivre, Angers est forte d'une population jeune, de deux universités (État et catholique), de ses pôles de recherche et de développement économique dans les domaines de l'électronique et de l'informatique (Nec Computers, Bull, Stream...), de l'automobile (Scania, Motorola, Valeo, Bosch...), du végétal (Office communautaire des variétés végétales, SNES, INRA, Limagrain...), de la santé et du tertiaire. Angers est une ville verte, par le nombre et la qualité de ses jardins et parcs, par la qualité de son environnement immédiat entre Loire et Maine, et se situe au cœur du plus grand domaine de rivières navigables de France.

Quelques chiffres

- 156 965 habitants pour Angers, 285 000 habitants pour l'agglomération (31 communes).
- À 300 km de Paris, à 90 km de Nantes, à 110 km de Tours.
- TGV : à 1 h 30 de Paris, 3 h 40 de Bruxelles, 4 heures de Lyon, 5 h 45 de Marseille.
- Aéroport Angers-Marcé : plusieurs destinations françaises et européennes.

Si le monde était un village de 100 habitants

- Il y aurait 59 Asiatiques, 14 Africains, 14 Américains et 13 Européens.
- Il y aurait 51 femmes et 49 hommes.
- On compterait 50 enfants de moins de 15 ans.
- 20 personnes (uniquement des hommes) posséderaient 80 % du village et de ses richesses. 1 femme seulement posséderait sa propre terre.
- Entre 5 et 6 femmes auraient subi un viol.
- 42 personnes ne boiraient jamais d'eau potable.
- 50 personnes vivraient au sein même du petit village, 50 autres seraient éparpillées aux alentours.
- 33 habitants vivraient une situation de conflit armé, dont 23 seraient des femmes.
- 5 hommes et 1 femme seraient militaires, policiers ou gendarmes.
- 5 enfants travailleraient dans des conditions d'esclavage, et 1 petite fille serait employée de maison sans être rémunérée.
- 60 personnes sauraient lire, écrire et compter ; 40 d'entre elles seraient des hommes.
- 50 habitants pourraient avoir accès aux soins de santé.
- 20 personnes auraient accès à un ordinateur, dont 15 seraient connectées à un réseau de type Internet.
- 1 personne serait considérée comme riche, c'est-à-dire possédant plus de richesses que nécessaire pour assouvir ses propres besoins et ceux de sa famille. Elle posséderait à elle seule 50 % du village et de ses richesses.
- 80 personnes auraient une religion, dont 40 seraient forcées de la pratiquer (sous la contrainte ou de par la coutume) et 20 autres ne la pratiqueraient pas. En outre, 5 personnes la pratiqueraient malgré des risques pour leur survie.
- La bibliothèque du village ne serait accessible qu'à 24 personnes, les autres n'auraient pas le droit d'y entrer. Le cinéma serait visité chaque semaine par 1 personne, toujours la même.
- L'électricité serait coupée environ 50 % du temps, faute de moyens. 30 personnes gaspilleraient 90 % des ressources naturelles et énergétiques du village.
- 5 personnes seraient déjà parties en vacances au moins une fois. On prévoirait que 10 personnes au total le feraient d'ici à 5 ans.
- Etc., etc. Les chiffres peuvent ainsi s'étaler sur des pages et des pages. Ils permettent de remettre en perspective chacun de nous sur notre planète et de mesurer ce que nous sommes, nous les humains.

**De l'Agenda 21 mondial
aux Agendas 21 scolaires
angevins**

1 Pourquoi le développement durable ?

Le concept de développement durable s'est construit progressivement au cours des quarante dernières années, autour de la question du maintien fragile de l'équilibre entre l'homme, ses activités et son milieu, une croissance démographique continue et le fait que les ressources naturelles du monde ne sont pas inépuisables.

Une planète « malade » et une répartition inégale des ressources naturelles

■ L'eau, une richesse rare et inégalement répartie

- 10 pays se partagent 60 % des réserves d'eau douce.
- 1 personne sur 5 ne dispose d'aucun accès à l'eau potable.
- 30 000 morts chaque jour liées à une eau impropre.
- 1 personne sur 2 sans assainissement.

■ L'air devient de plus en plus irrespirable

L'effet de serre

- Les États-Unis émettent 22,5 % des émissions mondiales de CO₂, soit l'équivalent des émissions des 78 pays les plus pauvres.
- Les États-Unis refusent toujours de signer le protocole de Kyoto (réduction des gaz à effet de serre).

Le réchauffement climatique

- D'ici à 2100, la température de la planète va augmenter de 1 à 3 °C et les eaux vont monter de 20 à 90 cm.

■ La biodiversité disparaît

- En un siècle, la planète a perdu 80 % de ses forêts d'origine.
- 24 % des espèces de mammifères et 12 % des espèces d'oiseaux sont menacées de disparition.

■ Les ressources énergétiques sont limitées

- 1 personne sur 3 n'a pas accès aux formes d'énergie modernes.
- Dans 20 ans, la demande aura augmenté de 65 %.
- En 2037, les réserves mondiales de pétrole seront épuisées. La combustion du pétrole est responsable des plus grandes émissions de gaz carbonique.

■ Répartition inégale des richesses planétaires

- 20 % de la population consomme 80 % des ressources planétaires non renouvelables, alors qu'à l'opposé 20 % se contente de seulement 1 % de ces richesses planétaires...

Les écarts entre pays pauvres et pays riches s'accroissent

■ Progression de la pauvreté

- Plus de 56 % de la population vit dans la pauvreté : 3 milliards de personnes vivent avec moins de 2 euros par jour.
- Depuis 10 ans, l'aide publique au développement a diminué de plus de 29 %.

■ Malnutrition – Menaces sur la santé

- 1 personne meurt de faim toutes les 4 secondes.
- 13 % de la population mondiale est sous-alimentée.
- En Afrique subsaharienne, le taux de mortalité infantile est 15 fois supérieur à celui d'un pays riche.

■ Inégalité d'accès à l'éducation, donc à l'information

- D'ici à 2050, 85 % de la population mondiale vivra dans un pays en développement.
- Dans le monde, 31 % des adultes sont analphabètes (2/3 de femmes), or l'analphabétisme est facteur d'exclusion et de pauvreté.
- 1 enfant sur 4 travaille et ne va pas à l'école.

Une planète de plus en plus pauvre et urbaine

■ Croissance démographique

- Dans les 25 prochaines années, la population augmentera d'environ 2 milliards de personnes (1/3 de la population actuelle), dont 98 % naîtront dans les pays en développement.

■ Urbanisation

- 47 % de la population mondiale vit dans les villes (contre 33 % en 1972 et une estimation de 65 % en 2050). Un quart de cette population urbaine vit au-dessous du seuil de pauvreté.
- 80 % des déchets mondiaux ne sont pas traités.
- Un quart des pays en développement ont une Constitution ou des lois qui interdisent aux femmes le droit à la propriété.

L'humanité est aujourd'hui à la croisée des chemins. Soit elle adopte un autre mode de développement, soit elle s'enfoncé dans une impasse planétaire.

② Définition du développement durable

De nombreuses définitions existent. Celle admise aujourd'hui par tous comme fondement du concept est celle donnée dans le rapport Brundtland : « [...] Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs... »

■ Deux concepts sont inhérents à cette notion

« Le concept de besoin, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. » (Rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, Commission mondiale sur l'environnement et le développement présidée par M^{me} Gro Harlem Brundtland, Montréal, 1987). En effet, le développement économique ne peut plus se concevoir sans prendre en compte les aspects sociaux, la lutte contre les inégalités et le respect de l'environnement.

L'idée est que le développement ne peut être durable que si cette durabilité est à la fois économique, sociale et environnementale. Les modes de développement qui mettent en péril les ressources naturelles accroissent les inégalités entre les populations et sont voués à l'échec à plus ou moins long terme. Le développement durable est un processus de développement qui concilie l'environnement (la gestion économe de l'espace...), l'économie (l'accès à un niveau satisfaisant de développement...) et le social (la réduction des inégalités...), et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères.

(Le développement durable remet l'homme au cœur des préoccupations.)

Développement durable ➔  Économie
➔ Environnement
➔ Social

③ Principes du développement durable

Le développement durable repose également sur de nombreux principes qui garantissent le succès de ce processus.

• Principe de participation

« La coproduction des décisions. »

• Principe de prévention et de précaution

« Il vaut mieux prévenir que guérir et ne pas attendre l'irréparable pour agir. »

• Principe de responsabilité

« Pollueur-payeur. »

• Principe de solidarité dans l'espace

« Réduire les inégalités entre les pays, les communes, les quartiers, les hommes... »

• Principe de subsidiarité

« Les problèmes doivent être traités au plus près de l'endroit où ils se posent. »

• Principe de réversibilité

« Chaque décision ou réalisation doit pouvoir être repensée et modifiée. »

Le développement durable, c'est également :

La transversalité et l'interdépendance

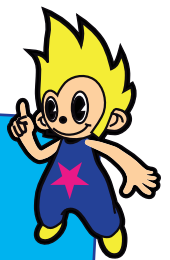
« Tous concernés, tous acteurs. »

Le court et le long termes

« Préserver pour les générations futures. »

Le local et le global

« Penser globalement, agir localement. »



4 L'Agenda 21 mondial

En 1992, lors du Sommet de Rio, 173 pays adoptent l'Agenda 21 dit mondial. C'est une déclaration de propositions juridiquement non contraignantes.

Ce programme pour le ^{xxi}e siècle liste les grands principes d'actions dans des domaines très diversifiés : l'éducation, la participation des femmes, l'économie, la gestion des ressources naturelles... afin de s'orienter vers un développement durable de la planète. Les gouvernements, les entreprises, les collectivités territoriales, etc., dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21, sont invités à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un « mécanisme de consultation de la population ».

5 Les Agendas 21 locaux

S'inspirant de l'Agenda 21 mondial, l'Agenda 21 local contribue, au moyen d'actions, au développement durable de la planète.

En France, un Agenda 21 local peut être mis en place à différentes échelles territoriales : ce peut être une région, un département, un pays, une structure intercommunale, une commune ou une structure institutionnelle comme une entreprise ou un établissement scolaire. L'Agenda 21 local est une dynamique sur le long terme, qui engage les acteurs et les conduit à la rédaction d'un plan d'actions concrètes dont l'objectif est le développement durable de leur territoire. L'Agenda 21 local est une stratégie qui n'est jamais figée, car elle tient compte des évolutions et des nouveaux enjeux qui se posent.

C'est un processus dynamique composé de plusieurs éléments

■ Une stratégie politique de développement durable

■ Une concertation et une mobilisation des acteurs

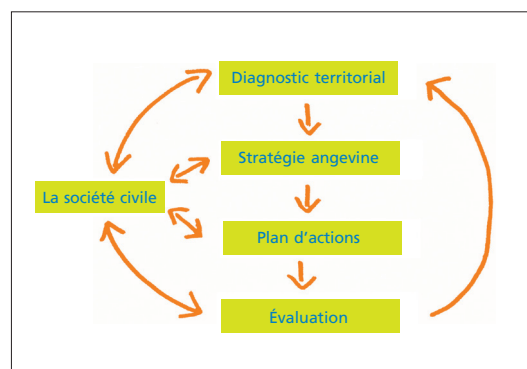
C'est l'élément moteur d'un Agenda 21 local. Celui-ci initie le dialogue entre des acteurs aux logiques diverses (citoyens, entreprises, commerçants, associations...), qui vont négocier des objectifs communs pour un développement durable de leur territoire.

■ Un état des lieux qui vise à établir un diagnostic global

(points forts, points faibles) de la collectivité et des perspectives de développement durable.

■ **Un plan d'actions concrètes et de propositions** établi de façon à répondre aux objectifs de développement durable, fixés à court, moyen ou long termes, et basés sur le diagnostic du territoire.

■ **Une série d'indicateurs et de moyens d'évaluation** dans le temps de la politique de développement durable, pour permettre le suivi et la continuité de l'Agenda 21 local.





L'Agenda 21 d'Angers : le projet « Angers, ville durable »

En 1996, la Ville d'Angers s'engage à élaborer un Agenda 21 local en adhérant à la Charte européenne des villes durables, dite « charte d'Aalborg ». Puis, en 1999, la collectivité lance le projet « Angers, ville durable », démarche pragmatique qui doit lui permettre de concrétiser ses engagements d'Aalborg.

Le projet « Angers, ville durable » vise à mobiliser l'ensemble des partenaires internes ou externes pour réformer progressivement certaines orientations ou pratiques municipales, afin qu'elles œuvrent pour le développement durable. C'est une démarche pragmatique qui a pour ambition de mettre en œuvre l'Agenda 21 angevin et de réaliser des opérations concrètes de développement durable.

Ce projet est aujourd'hui formalisé dans plusieurs plans d'actions successifs, dont la diffusion permet de faire connaître, auprès de l'ensemble des acteurs locaux (citoyens, associations, acteurs institutionnels, sociaux, économiques, culturels...), la politique angevine de développement durable.

Les plans d'actions « Angers, ville durable » proposent de nombreuses actions portées et mises en œuvre par l'ensemble des services municipaux et de nombreux partenaires institutionnels.

⑥ De la Convention internationale des droits de l'enfant à la Décennie de l'éducation pour le développement durable (2005-2015)¹

En 1989, 192 pays ratifient la Convention internationale des droits de l'enfant. Celle-ci met en avant l'obligation de chaque État d'enseigner à l'enfant « le respect des droits de l'homme [...] du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ; [...] du milieu naturel » (cf. annexe 2).

En 1992, le chapitre 25 de la conférence de Rio précise le « rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable : les jeunes représentent près de 30 % de la population mondiale. Il est indispensable d'associer la jeunesse d'aujourd'hui aux décisions en matière d'environnement et de développement et à l'application des programmes, pour assurer la réussite à long terme d'Action 21 » (cf. annexe 1).

Dans cette mouvance, le gouvernement lance en 1993 la nouvelle stratégie française de développement durable, basée sur six axes, dont celui de « généraliser l'éducation au développement durable ».

La circulaire n° 2004-110 du 8 juillet 2004 de l'Éducation nationale confirme l'importance de l'éducation au développement durable. En effet, elle « vise à donner une dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable [...] Le développement durable s'inscrit dans toutes les disciplines [...] et revêt une dimension éducative particulièrement riche » (cf. annexe 3).

La déclaration de Johannesburg, adoptée au Sommet mondial pour le développement durable en 2002, confirme l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement mondiaux « de rendre la société mondiale plus humaine, plus secourable et plus respectueuse de la dignité de chacun » et recommande à l'Assemblée générale des Nations unies « d'envisager de proclamer une décennie consacrée à l'éducation pour le développement durable, commençant en 2005 ». Celle-ci adoptait alors, en décembre 2002, la résolution 57/254 relative à la Décennie des Nations unies de l'éducation pour le développement durable. Cette Décennie a commencé le 1^{er} janvier 2005 et se terminera fin 2014.

Dans sa résolution, l'Assemblée générale désignait l'Unesco comme organe responsable de la promotion de la Décennie et lui demandait de développer un cadre de référence dans lequel s'inscrirait un programme d'application international.

Ce programme a pour but de fournir des recommandations pour les gouvernements sur la manière de favoriser et d'améliorer l'intégration de l'éducation au développement durable dans leurs stratégies et plans d'actions éducatifs respectifs au niveau approprié.

1. Texte issu du site Internet du Comité français de la Décennie des Nations unies de l'éducation pour le développement durable.
www.decennie-france.fr

7 L'éducation au développement durable

« Une éducation qui se poursuivrait tout au long de la vie et qui permettrait à chacun de promouvoir un mode de vie durable et de participer à une utilisation raisonnée des ressources naturelles de notre planète, à la protection de notre environnement et à l'amélioration des rapports économiques et sociaux », tel est le projet des Nations unies, qui ont instauré la Décennie de l'éducation pour le développement durable (2005-2014).

Favorisée par les grandes organisations comme l'Unesco, l'éducation pour le développement durable doit permettre aux enfants de tous pays et de toutes cultures de prendre conscience des enjeux cruciaux liés au respect de l'homme et de son environnement. Le développement durable est ainsi devenu le défi majeur de nos sociétés, et l'éducation constitue un vecteur essentiel pour modifier nos comportements. Éduquer au développement durable équivaut à enseigner aux enfants à agir au bénéfice des autres et de leur environnement. Les écoles et les établissements scolaires de tous niveaux sont donc invités à enseigner et promouvoir le développement durable auprès des enfants et jeunes adultes. Ainsi, l'élaboration d'Agendas 21 scolaires est vivement recommandée. En effet, cela permet d'appliquer concrètement l'ensemble des recommandations de l'Agenda 21 mondial à l'échelle d'un établissement scolaire. L'éducation pour le développement durable répond à une approche transversale de l'ensemble des problématiques. Ce n'est pas une discipline nouvelle, mais une incitation à repenser nos politiques éducatives, nos programmes et nos pratiques pédagogiques. L'éducation pour le développement durable, c'est avant tout la responsabilisation des enfants par l'acquisition d'un esprit critique doublée de l'apprentissage de valeurs universelles comme la tolérance et l'égalité, afin que tous les membres de la société puissent travailler ensemble pour construire un avenir durable.

L'Agenda 21 scolaire

L'Agenda 21 scolaire est à la fois un document écrit formel, mais aussi et surtout un processus dynamique qui permet de mettre en œuvre un plan d'actions pour le développement durable à l'échelle d'une école.

Il s'agit de mobiliser autour de la question du développement durable l'ensemble des acteurs qui interagissent sur le fonctionnement de cet établissement (enseignants, élèves, parents, direction de l'établissement, personnel d'entretien, etc.). L'Agenda 21 scolaire doit aussi permettre de développer les partenariats, dans cette perspective d'interaction, avec les institutions extérieures (associations, services de la ville...).



La Ville d'Angers et l'éducation au développement durable

En 2005, Angers a élaboré son projet éducatif local, qui exprime une politique éducative globale de la Ville, en faveur d'un public âgé de 0 à 20 ans. Ce projet intégré dans l'Agenda 21 de la Ville s'est construit en insérant l'ensemble des valeurs fondamentales du développement durable.

Aujourd'hui, dans le cadre de sa politique de développement durable et de son projet éducatif local, la Ville d'Angers invite les écoles et les établissements scolaires à participer activement à la Décennie de l'éducation pour le développement durable en mettant en place des Agendas 21 scolaires. Dans cette optique, la Ville d'Angers propose ce guide méthodologique composé d'une définition de l'Agenda 21 scolaire, des étapes essentielles à son élaboration et de douze fiches thématiques.

Ces fiches recensent, en fonction d'un des thèmes principaux du développement durable : les constats établis à l'échelle mondiale, nationale et locale ; les actions effectuées en faveur de ce thème par la Ville d'Angers ; les actions à réaliser potentiellement par les écoles et les enfants ; et enfin, les ressources de tout genre mises à la disposition des écoles pour élaborer et mettre en place leurs actions.

Méthodologie
pour élaborer
les Agendas 21 scolaires
angevins

1 Inscrire l'Agenda 21 scolaire angevin dans le projet d'école

*L'Agenda 21 scolaire angevin doit s'inscrire dans le projet d'école (cf. annexe 4).
À ce titre, il doit devenir l'un des trois objectifs prioritaires de la politique de l'école angevine.*

L'engagement dans une démarche d'Agenda 21 scolaire angevin étant intégré dans le projet d'école, celui-ci ne doit pas être considéré comme une action particulière et ponctuelle (qui risque de disparaître avec le porteur de projet), mais comme la mise en cohérence de ce qui se fait déjà et de ce qui est à venir dans une perspective de développement durable et sur une durée de trois ans. Chaque action trouve alors sa place au sein d'un projet global de développement durable qui lui donne un sens.

2 Préparer l'Agenda 21 scolaire angevin

Identifier et mobiliser l'ensemble des acteurs de la communauté éducative

■ Identifier les acteurs de la communauté éducative

- L'équipe éducative (les enseignants, la direction de l'établissement).
- Le personnel d'entretien.
- Les élèves.
- Les parents d'élèves.
- Les associations.
- Les collectivités locales (mairie, conseil général, conseil régional...).

■ Mobiliser les acteurs et organiser l'action

Il s'agit de sensibiliser les acteurs de l'établissement au développement durable, de leur faire comprendre ce qu'est un Agenda 21 scolaire et la manière de le mettre en œuvre. Cette étape permet en outre de recenser les personnes intéressées par la démarche.

À l'issue de cette intervention, un comité de pilotage devra être constitué au sein de l'établissement. Le comité de pilotage pourra correspondre au conseil d'école. Idéalement, il devrait regrouper des représentants des enseignants, des personnels administratifs et techniques, des élèves et de toutes autres personnes liées à la vie de l'établissement. Ce comité de pilotage aura en charge l'élaboration, la mise en œuvre, l'animation, l'évaluation et le suivi de l'Agenda 21 scolaire angevin.

D'autre part, il semble souhaitable de désigner un animateur de l'Agenda 21 scolaire angevin, qui aura en charge la mise en œuvre du plan d'actions de développement durable.

Établir un diagnostic global de l'établissement scolaire

Dans un premier temps, il s'agit d'établir un diagnostic de l'établissement scolaire dans ses dimensions historiques, géographiques, sociales, culturelles, humaines, énergétiques, végétales...

Il s'agit de lister l'ensemble des actions déjà menées relevant du développement durable : dans les domaines de l'environnement, de la cohésion sociale, de l'économie, mais aussi en termes de démarche participative, de gouvernance.

L'objectif est de mettre en perspective les actions déjà menées afin non seulement de les pérenniser et de les enrichir, mais également de révéler des opportunités d'actions nouvelles.

Il n'existe pas d'Agenda 21 scolaire type. À partir de l'inventaire des actions en cours, il appartient à chaque établissement de définir sa propre stratégie et, par conséquent, les axes thématiques prioritaires au regard du diagnostic, des préférences des acteurs et des moyens disponibles.

3 Élaborer l'Agenda 21 scolaire angevin

Une fois définis les axes thématiques prioritaires, des actions fixant des objectifs concrets, réalistes et cohérents peuvent être élaborées.

Le plan d'actions comporte :

- les thèmes visés ;
- la description des actions ;
- les personnes responsables ;
- les moyens humains, techniques et financiers ;
- le calendrier ;
- les indicateurs pour le suivi des actions.

Les programmes d'actions doivent ensuite être validés par le comité de pilotage.

4 Suivre et évaluer l'Agenda 21 scolaire angevin

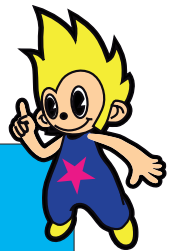
Définir les outils de suivi et d'évaluation

Les actions peuvent être menées et évaluées annuellement.

Ce travail permettra de mettre en lumière les réussites et échecs des actions, les nouveaux points forts ou faibles de l'école.

Pour suivre et évaluer l'Agenda 21 scolaire, nous recommandons de formaliser le plan d'actions et d'élaborer un tableau de bord qui sera complété au fur et à mesure de l'avancement des actions.

Exemple d'un tableau de bord « Agenda 21 scolaire »



Thème	Objectif	Actions	Responsable	Moyens	Échéance	Indicateurs
Patrimoine naturel et biodiversité	Acquérir des connaissances sur la faune et la flore locales et comprendre les enjeux de la protection de la biodiversité	Visite du Muséum des sciences naturelles	Monsieur :	Location d'un car : euros Entrées du musée : euros		Évaluation des connaissances par la passation d'un petit questionnaire
		Constitution d'un herbier	Madame :	40 cahiers		
Droits et devoirs des citoyens	Comprendre la citoyenneté et promouvoir la tolérance	Mettre en place un conseil des élèves	Monsieur :	Installation d'un isoloir à la cantine		Comportement Responsabilisation des enfants
		Visite de l'exposition « Être citoyen » à la mairie d'Angers	Mademoiselle :	Location d'un car : euros		
Gestion des déchets	Comprendre la trace des activités humaines et l'importance de préserver l'environnement	Mettre en place le tri sélectif dans les classes	Mademoiselle :	Achat d'une seconde poubelle pour chaque classe : euros		Quantité de poubelles jetées chaque semaine
		Animation des ambassadeurs du tri	Monsieur :			
		Organisation d'un « défilé de mode recyclage »	Madame :	Achat de matériel (colle et ficelle) : euros		

Douze fiches thématiques

La liste fournie dans ce guide propose des thématiques largement interdépendantes. En effet, travailler sur les achats responsables amène à se poser la question des déchets générés du fait de nos habitudes de consommation, mais aussi, à s'interroger sur l'impact de notre mode d'alimentation sur l'environnement et sur notre santé.

01 > Agriculture – Alimentation

02 > Biodiversité et patrimoine naturel

03 > Consommation responsable

04 > Culture

05 > Droits et devoirs des citoyens

06 > Eau

07 > Énergie et réchauffement climatique

08 > Gestion des déchets

09 > Santé et bien-être

10 > Solidarité internationale

11 > Solidarité locale

12 > Transports – Déplacements

01 Agriculture – Alimentation

« Je mange sain et varié pour être en meilleure santé »

« Les États parties au présent pacte, reconnaissant le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, adopteront, individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires... » (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 11.)

■ Constats et enjeux

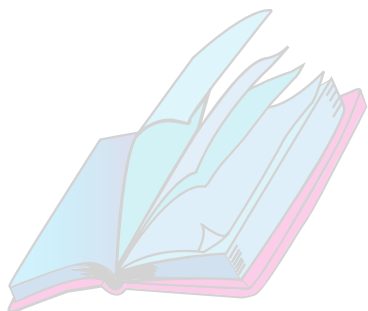
À l'échelle internationale

Constats

- La faim demeure la principale cause de mortalité dans le monde : 1 personne meurt de faim toutes les 4 secondes.
- Le droit à l'alimentation (« à une nourriture adéquate, suffisante, saine, nutritive ») est un droit humain fondamental.
- 86 pays ne produisent pas eux-mêmes de quoi alimenter leur population et n'ont pas l'argent nécessaire pour importer de la nourriture.
- 815 millions de personnes souffrent de la faim alors que 31 % des Américains sont obèses.
- Aux États-Unis, l'obésité devrait bientôt devenir la première cause des décès non naturels et passer ainsi devant le tabagisme.
- L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture soulignait récemment que pour la première fois dans l'histoire, on comptait autant de personnes obèses que de personnes dénutries dans le monde.
- Le prix mondial des produits agricoles de base est fixé à partir du prix de revient des surplus de l'agriculture des grands pays exportateurs comme la France ou les États-Unis. En 1960, une famille africaine récoltant 10 sacs de céréales en vendait 2 pour ses besoins monétaires de base (frais de scolarité, médicaments, vêtements, etc.) et conservait 8 sacs pour se nourrir. En 2000, cette même famille devait en consacrer 4 pour les mêmes besoins : il ne reste alors que 6 sacs pour l'alimentation.

Enjeux

- Permettre à chaque individu de manger à sa faim.
- Favoriser une alimentation variée et équilibrée.
- Lutter contre l'obésité.



En France

Constats

- En France, 2 millions de personnes souffrent d'une mauvaise alimentation ; parallèlement, 40 % des Français sont concernés par un problème de poids : 13 millions sont en surpoids et 4 millions sont obèses.
- Si l'on suit la progression actuelle des chiffres de l'obésité en France, en 2020, 20 % de la population en souffrira.

Enjeux

- Reconstruire le lien entre alimentation, saisons, agriculture locale, paysages, préservation de l'environnement et santé.
- Favoriser une alimentation variée et équilibrée.
- Privilégier les circuits courts d'approvisionnement.
- Favoriser le développement de l'agriculture biologique et durable.
- Lutter contre l'obésité.

■ Actions de développement durable

Actions menées par la Ville d'Angers

- Depuis 2005, en collaboration avec l'Éparc, la Ville d'Angers participe au Printemps bio : les écoles et les centres de loisirs reçoivent la visite d'agriculteurs biologiques et se rendent dans des fermes ainsi qu'au jardin biologique de la Maison de l'environnement ; de plus, à cette occasion, deux repas entièrement biologiques sont servis dans les cantines.
- Tous les yaourts, les pommes et les carottes servis dans les écoles et centres de loisirs sont issus de l'agriculture biologique.

Actions réalisables dans les écoles

- Enseigner aux enfants les enjeux d'une bonne alimentation.
- Sensibiliser les enfants aux risques et aux méfaits de l'obésité.
- Reconstruire le lien entre alimentation, agriculture et santé.
- Sensibiliser les enfants à la malnutrition et à la famine.
- Diminuer les déchets des cantines scolaires.
- Favoriser les produits de saison dans les menus.
- Participer à la Semaine du goût.
- Faire venir ou se rendre chez un producteur local.



Exemples d'actions à l'échelle des enfants

- J'apprends à connaître la provenance des aliments que je mange.
- Je connais la valeur nutritionnelle des produits.
- J'essaie de manger des produits biologiques et issus du commerce équitable.
- Je mange des fruits et des légumes de saison tous les jours.
- Je prends un petit déjeuner avant d'aller à l'école.
- Je connais les fruits et légumes de saison.

■ Lien avec le programme de l'Éducation nationale

Matières concernées par cette thématique

Maternelle

> Découverte du monde

- Découverte sensorielle.
- Exploration du monde de la matière.
- Découvrir le monde vivant : observation des caractéristiques du vivant ; découverte de différents milieux ; sensibilisation aux problèmes de l'environnement ; découverte du corps et sensibilisation aux problèmes d'hygiène et de santé.
- Découvrir le monde des objets, éducation à la sécurité.

Cycle 2

> Découverte du monde

- La matière.
- Le monde du vivant : les manifestations de la vie chez l'enfant ; les manifestations de la vie chez les animaux et chez les végétaux ; diversité du vivant et diversité des milieux.
- Les objets et les matériaux.

Cycle 3

> Sciences expérimentales et technologie

- La matière.
- Unité et diversité du monde vivant : corps humain, alimentation et équilibre alimentaire.
- Éducation à l'environnement : chaîne alimentaire.
- Le corps humain et l'éducation à la santé.



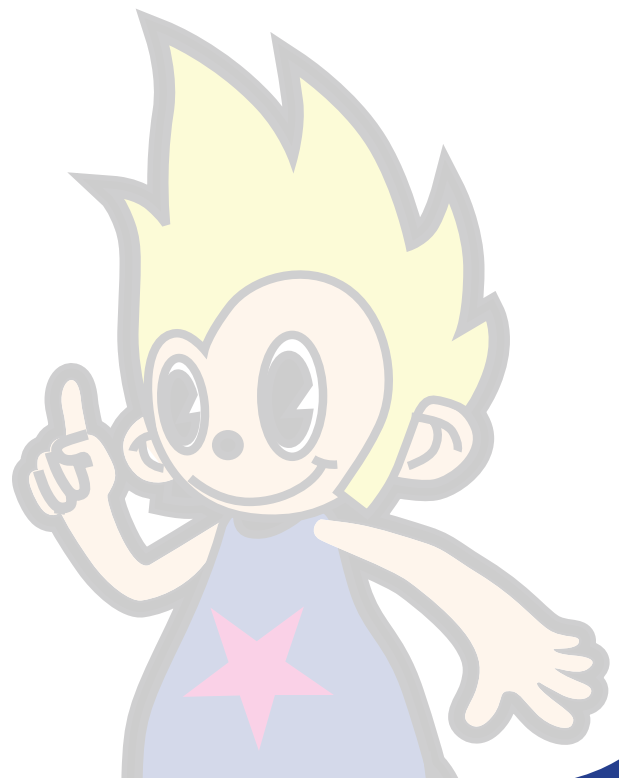
■ Ressources

Si vous souhaitez monter un projet en lien avec le thème « Agriculture – Alimentation », vous pouvez consulter le *Guide des actions pédagogiques d'éducation au développement durable du territoire angevin* sur le site Internet de la ville d'Angers : www.angers.fr.

► Outils de diagnostic

■ Questions que vous pouvez vous poser

- Avez-vous déjà réalisé des actions en lien avec l'alimentation (initiation au goût, sensibilisation à la qualité des produits, semaines thématiques...)?
- Proposez-vous des produits biologiques ou équitables dans la salle des professeurs ou aux parents pour le goûter?
- Avez-vous mené des actions en vue de limiter les surplus de cantine?
- Avez-vous évalué le nombre d'élèves qui viennent à l'école sans prendre de petit déjeuner?
- Avez-vous identifié et quantifié les différentes sources de denrées alimentaires dans l'école (cantine, goûter, salle des profs...)?
- Évaluez-vous l'impact de ces consommations sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie : production, conservation, emballage, transport, élimination des déchets?
- Avez-vous quantifié les déchets de cantine?
- Avez-vous déjà fait intervenir une diététicienne afin de dispenser des conseils d'alimentation?



02 Biodiversité et patrimoine naturel

« J'aime la biodiversité,
j'en ai besoin pour vivre »

« Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. » (Conférence de Rio, principe 4).

■ Constats et enjeux

À l'échelle internationale

Constats

- En un siècle, la planète a perdu 80 % de ses forêts d'origine ; plus de 100 espèces de mammifères et 150 espèces d'oiseaux ont disparu.
- En 50 ans, 90 % des grands poissons comme le thon ou le cabillaud ont disparu.
- Actuellement, 24 % des espèces de mammifères et 12 % des espèces d'oiseaux sont menacées d'extinction.
- Le taux de disparition des espèces végétales et animales est 1 000 fois supérieur au taux naturel.

Enjeu

- Préserver la biodiversité de notre planète.

En France

Constats

- La France dispose d'une des plus riches biodiversités du monde.
- Pourtant, d'après la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), elle est au 4^e rang mondial des pays dont les espèces animales sont menacées et au 9^e rang concernant les plantes.

Enjeux

- Conserver la richesse floristique et faunique de la France.
- Préserver le cadre de vie des Français.

■ Actions de développement durable

Actions menées par la Ville d'Angers

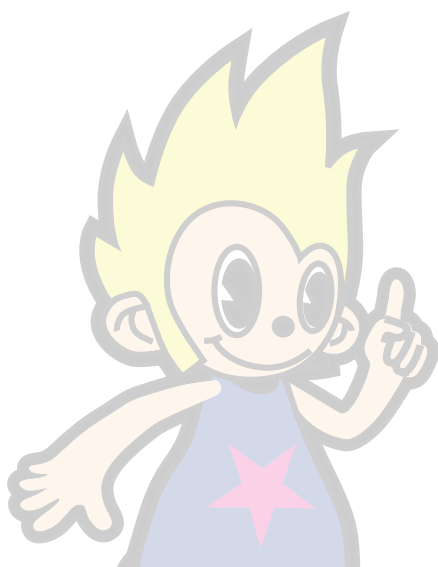
- La Ville d'Angers possède des collections végétales ornementales du plus grand intérêt (arboretum et jardin des plantes). Par exemple, l'arboretum dispose d'une palette végétale de plus de 20 000 plantes.
- Une gestion différenciée des espaces verts de la ville d'Angers est d'ores et déjà active.
- Angers protège et valorise l'île Saint-Aubin, écosystème humide riche et fragile, en rétablissant des habitats naturels pour les espèces présentes sur le site et en réhabilitant la ferme en lieu d'éducation à l'environnement.
- Création d'un jardin biologique à la Maison de l'environnement.
- Mise en œuvre de la protection biologique intégrée pour lutter contre les maladies des végétaux.

Actions réalisables dans les écoles

- Réhabiliter et/ou valoriser le patrimoine naturel de l'établissement scolaire.
- Informer et sensibiliser tous les acteurs de l'établissement à la protection des espaces naturels.
- Participer aux actions locales et nationales de sensibilisation et de protection de la nature.
- Parrainer un espace naturel.
- Favoriser la diversité biologique au sein de l'établissement scolaire.
- Créer un jardin biologique au sein de l'école.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'école aux produits phytosanitaires, source importante de pollution des sols et de l'eau.
- Inscrire l'école en refuge LPO.

Exemples d'actions à l'échelle des enfants

- Je m'intéresse à la nature : j'apprends à reconnaître les différents animaux et plantes.
- J'apprends à connaître les conséquences de mes actions sur la nature.
- Je jette mes ordures dans les poubelles et non par terre.
- Je n'allume pas de feu en forêt.
- Je jardine bio (je favorise les engrais naturels, je ne me sers pas d'engrais chimique).
- Je respecte les espaces verts (en balade, je marche dans les sentiers et non sur les pelouses).
- Quand je me balade, je reste sur les sentiers pour ne pas déranger les animaux ou abîmer les fleurs.



■ Lien avec le programme de l'Éducation nationale

Matières concernées par cette thématique

Maternelle

> Découverte du monde

- Observation des caractéristiques du vivant.
- Découvrir différents milieux.
- Sensibilisation aux problèmes de l'environnement.

Cycle 2

> Découverte du monde

- La matière.
- Le monde du vivant.
- Les manifestations de la vie chez l'enfant.
- Les manifestations de la vie chez les animaux et chez les végétaux.
- Diversité du vivant et diversité des milieux.
- Les objets et les matériaux.

Cycle 3

> Sciences expérimentales et technologie

- Unité, diversité du monde du vivant.
- Les végétaux, nutrition et respiration.
- La matière.
- États de la matière.
- Changements d'état de la matière.
- Éducation à l'environnement.
- Rôle et place des êtres vivants dans leur environnement.
- Écosystème.
- Interaction de l'homme et de l'environnement.



■ Ressources

Si vous souhaitez monter un projet en lien avec le thème « Biodiversité et patrimoine naturel », vous pouvez consulter le *Guide des actions pédagogiques d'éducation au développement durable du territoire angevin* sur le site Internet de la ville d'Angers : www.angers.fr.

► Outils de diagnostic



■ Questions que vous pouvez vous poser

- Faites-vous des sorties ou des séjours orientés vers le milieu naturel ?
- Menez-vous des actions autour de la sensibilisation et de la sauvegarde des écosystèmes ?
- Réalisez-vous des aménagements dans l'enceinte de l'établissement pour la diversification et l'étude de la faune et de la flore ?
- Vos espaces verts sont-ils gérés en tenant compte de l'impact de vos pratiques sur l'environnement et les écosystèmes ?
- Participez-vous aux actions locales et nationales pour la protection de la nature ?
- Connaissez-vous l'impact des pollutions générées par l'établissement sur la flore et la faune locales ?



03 Consommation responsable

« Je suis un consom'acteur »

« Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les États devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables. » (Conférence de Rio, principe 8.)

■ Définition

Les achats « responsables » désignent des achats répondant aux enjeux du développement durable.

La notion regroupe trois types d'achats.

- Les achats « verts » respectent l'environnement : volet environnemental des achats responsables.
- Les achats « éthiques » garantissent le respect des conventions internationales du travail : volet social des achats responsables.
- Les achats « équitables » assurent une juste rémunération du travail des producteurs du Sud : volet économique des achats responsables.

■ Constats et enjeux

À l'échelle internationale

Constats

- Dans un contexte de mondialisation économique, la production des biens est de plus en plus éparpillée dans le monde, souvent au détriment de l'environnement, mais également d'hommes, de femmes et d'enfants victimes d'atteintes inacceptables aux droits sociaux fondamentaux. L'imbrication complexe des systèmes de production et de distribution rend difficilement lisibles pour le consommateur les conditions de production de ces biens.
- Dans le monde, 1 enfant sur 4 est obligé de travailler, soit 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans.
- L'économie mondiale se porte bien avec une croissance mondiale de 3,2 %, et pourtant 1/3 de la planète vit dans l'extrême pauvreté : 2,8 milliards d'individus vivent avec moins de 2 euros par jour.
- 135 millions de personnes seront amenées à quitter des terres stérilisées par la surexploitation agricole.

Enjeux

- Permettre à tous les pays de connaître un développement social et économique satisfaisant.
- Limiter la surexploitation agricole et permettre un développement économique respectueux de l'homme et de son environnement.

En France

Constats

- En France, les inégalités se sont accrues : actuellement, 4,5 millions de Français vivent en dessous du seuil de pauvreté.
- En 2005, les agriculteurs français ont vu leur revenu baisser en moyenne de 19 % et de 22 % sur 5 ans.
- En 2001, la France était le deuxième exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires.
- En 30 ans, le nombre des petits commerces a chuté de 60 % au profit des grandes chaînes de distribution.

Enjeu

- Développer les achats responsables : éthiques, équitables et respectueux de l'environnement.

■ Actions de développement durable

Actions menées par la Ville d'Angers

- La Ville d'Angers mène une politique d'achat responsable : fournitures scolaires, café...
- La Ville participe chaque année au Printemps bio.
- Dans le cadre de Soleil d'hiver, un village équitable est présent en centre-ville. Il permet de promouvoir auprès des Angevins le commerce responsable et la solidarité internationale.

Actions réalisables dans les écoles

- Acheter responsable (éthique, équitable et respectueux de l'environnement).
- Réduire les consommations : textile, alimentation, matériels (papier, bois...).

Exemples d'actions à l'échelle des enfants

- Je ne fais pas une consommation superflue de matériel (j'utilise le dos de toutes mes feuilles de papier...).
- J'achète des produits bio (lait, jus d'orange, chocolat...) et des produits issus du commerce équitable.
- Je fais mes courses dans les commerces de mon quartier.
- Je prends conscience que d'autres enfants peuvent fabriquer des jouets avec lesquels je joue et je fais attention à la provenance de mes jouets.





■ Lien avec le programme de l'Éducation nationale

Matières concernées par cette thématique

Maternelle

> Découverte du monde

- Découverte sensorielle.
- Exploration du monde de la matière.
- Découvrir le monde vivant (observation des caractéristiques du vivant).
- Découverte de différents milieux.
- Sensibilisation aux problèmes de l'environnement.
- Découverte du corps et sensibilisation aux problèmes d'hygiène et de santé.
- Découvrir le monde des objets, éducation à la sécurité.

Cycle 2

> Découverte du monde

- De l'espace familial aux espaces lointains.
- La matière.
- Le monde du vivant : les manifestations de la vie chez l'enfant ; les manifestations de la vie chez les animaux et chez les végétaux ; diversité du vivant et diversité des milieux.
- Les objets et les matériaux.

Cycle 3

> Géographie

- Découverte : des espaces organisés par les sociétés humaines ; espaces européens (une diversité de paysages) ; espaces français ; la France à l'heure de la mondialisation.

> Sciences expérimentales et technologie

- La matière.
- Unité et diversité du monde vivant.
- Éducation à l'environnement.
- Le corps humain et l'éducation à la santé.
- Monde construit par l'homme.



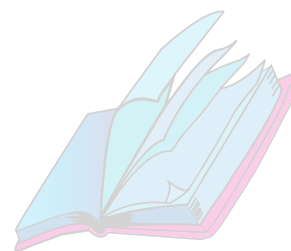
■ Ressources

Si vous souhaitez monter un projet en lien avec le thème « Consommation responsable », vous pouvez consulter le *Guide des actions pédagogiques d'éducation au développement durable du territoire angevin* sur le site Internet de la ville d'Angers : www.angers.fr.

► Outils de diagnostic

■ Questions que vous pouvez vous poser

- Des réflexions ont-elles déjà été menées au sein de l'école sur la thématique des achats (achats de produits, de fournitures, de matériels...) ?
- Incitez-vous les acteurs de l'école à réduire leur consommation ?
- Au moment de choisir un équipement, tenez-vous compte de sa consommation en eau, en énergie ou en « consommables » (cartouches, gobelets en plastique...) ?
- Connaissez-vous la provenance de vos produits, leurs modalités de fabrication ?
- Connaissez-vous la signification des labels pouvant figurer sur les produits ?
- Y a-t-il eu des actions de sensibilisation des élèves dans ce domaine ?
- Des actions d'achat responsable ont-elles été menées au sein de l'école ?
- Utilisez-vous du papier recyclé ?
- Que faites-vous de vos matériels usagés (mobilier, ordinateurs, livres...) ? Sont-ils repris et valorisés ? Est-il demandé à vos fournisseurs une clause de reprise du matériel usagé, des emballages ou des cartouches de toner ?
- Consommez-vous des produits issus du commerce équitable ?
- Avez-vous déterminé les achats sur lesquels l'école peut agir ?
- Identifiez-vous les catégories de produits achetés par l'école présentant des enjeux économiques, environnementaux et sociaux ?
- Analysez-vous vos comportements d'achat en fonction des critères d'achat responsable ?



04 Culture

« Je m'enrichis avec la diversité culturelle »

« Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement, du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable. » (Conférence de Rio, principe 22.)

■ Constats et enjeux

À l'échelle internationale

Constats

- Les 191 membres des Nations unies comptent environ 7 500 communautés, ethnies ou peuples.
- La diversité culturelle est le principal patrimoine de l'humanité. Elle contribue à une « existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante pour tous » (Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, article 3) et constitue l'un des éléments essentiels de transformation de la réalité urbaine et sociale.
- Selon une étude du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la disparition des langues indigènes est une menace pour l'environnement. Or, sur les 4 000 ou 5 000 langues indigènes existantes, 2 500 sont menacées de disparition immédiate. La culture symbolisée par le langage est la source première de la connaissance et de la science et elle prend sa source dans l'environnement local. Les peuples indigènes qui ne maîtrisent pas l'écriture détiennent des connaissances vitales sur les animaux et les plantes de leur environnement et ils conservent, dans leur culture et leurs traditions, les secrets sur les manières de rendre leur habitat et leurs terres viables, dans un environnement amical, de manière durable. La disparition d'une langue et de son contexte culturel revient alors à brûler un livre unique sur la nature, estime le PNUE.

Enjeux

- De nombreux éléments montrent que la diversité culturelle est aujourd'hui en danger dans le monde, du fait d'une mondialisation qui standardise et exclut. Selon l'Unesco, « source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant » (Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, article 1).
- Préserver la diversité culturelle mondiale, contribuer au développement culturel de l'humanité.

En France

Constats

- Des villes françaises et européennes ont adopté l'Agenda 21 de la culture comme document de référence pour nos politiques publiques culturelles et comme contribution au développement culturel de l'humanité.
- Cet Agenda 21 culturel a été défini à Barcelone les 7 et 8 mai 2004 lors du 4^e Forum des autorités locales de Porto Alegre pour l'inclusion sociale, dans le cadre du Forum universel des cultures. Il constitue un document de référence pour les politiques publiques culturelles et une contribution au développement culturel de l'humanité.

Enjeu

Les collectivités adhérant à l'Agenda 21 de la culture « s'engagent à favoriser la présence de toutes les cultures dans les moyens de communication et de diffusion, à permettre le déploiement des capacités de création de tous les citoyens, à chercher l'élargissement des publics comme une dimension de la citoyenneté, à garantir le financement public de la culture, à créer des espaces de dialogue entre les familles spirituelles et religieuses, à favoriser la décentralisation des politiques et moyens de la culture, à respecter et garantir les droits moraux des auteurs et artistes ainsi que leur juste rémunération, à diffuser la culture scientifique et technologique, à contribuer à la découverte des patrimoines, à favoriser la coopération internationale. »

Promouvoir :

- la diversité religieuse et ethnique ;
- le patrimoine architectural et historique ;
- les traditions populaires ;
- la lutte contre les racismes ;
- la tolérance et le respect.



■ Actions de développement durable

Actions menées par la Ville d'Angers

- Depuis 2008, la Ville d'Angers s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre de son propre Agenda 21 de la culture.
- Angers a une vie culturelle intense et ouverte à tous (nombreux musées et festivals).
- La charte « Culture et solidarité » permet aux plus démunis d'avoir accès à l'offre culturelle.
- Angers accueille à la mairie les ambassadeurs des villes jumelles (Angleterre, Wigan, Italie, Pise, Hollande, Haarlem, Allemagne, Osnabrück) chargés de diffuser et de promouvoir les cultures des différents pays.
- Le théâtre Le Quai a pour ambition de promouvoir l'ensemble des cultures présentes sur le sol angevin.

Actions réalisables dans les écoles

- Établir une correspondance avec une école d'un pays étranger.
- Organiser une rencontre culturelle (expos, concerts, débats...).
- Promouvoir la diversité culturelle et l'ouverture au monde.
- Donner la parole aux minorités, notamment en fonction des cultures qui y sont représentées.

Exemples d'actions à l'échelle des enfants

- Je m'intéresse à l'art (peinture, musique, sculpture, théâtre, architecture, cinéma...).
- J'apprends à connaître l'histoire et la culture des différents pays.
- J'écris à un correspondant étranger.
- J'organise une rencontre culturelle.
- Je fais découvrir à mes camarades de classe mes origines ethniques.



■ Ressources

Si vous souhaitez monter un projet en lien avec le thème « Culture », vous pouvez consulter le *Guide des actions pédagogiques d'éducation au développement durable du territoire angevin* sur le site Internet de la ville d'Angers : www.angers.fr.



► Outils de diagnostic

■ Questions que vous pouvez vous poser

- Quelles sont les minorités culturelles présentes dans votre établissement ?
- Avez-vous déjà organisé un événement culturel ? Interculturel ?
- Avez-vous déjà mené des actions de lutte contre les racismes ou sur la tolérance culturelle ?

■ Lien avec le programme de l'Éducation nationale

Matières concernées par cette thématique

Maternelle

> Découverte du monde

> La sensibilité, l'imagination, la création

- Le dessin.
- Les compositions plastiques.
- L'observation et la transformation des images.
- Les collections et les musées ; les activités de création et le langage oral.

Cycle 2

> Découverte du monde

- De l'espace familier aux espaces lointains.

> Langues vivantes

- Acquisition d'énoncés utiles à l'expression en classe dans une langue particulière.
- Découverte de faits culturels.
- Familiarisation avec la diversité des cultures et des langues.

> Éducation artistique

- Arts visuels : le dessin.
- Les compositions plastiques.
- Les images.
- L'approche et la connaissance d'œuvres.
- Éducation musicale : voix et chant ; écoute ; réalisation de projets musicaux.

Cycle 3

> Éducation civique

- S'intégrer à l'Europe, découvrir la francophonie, s'ouvrir au monde.

> Langues vivantes

- Un apprentissage centré sur des activités de communication.
- Découverte de faits culturels.
- Dimension internationale de l'apprentissage d'une langue étrangère.
- Histoire.

> Géographie

- Regards sur le monde : des espaces organisés par les sociétés humaines ; des espaces européens (une diversité de paysages) ; des espaces français.
- La France à l'heure de la mondialisation.

> Éducation artistique

- Arts visuels : le dessin comme composante plastique ; l'approche et la connaissance des œuvres.
- Éducation musicale : voix et chant ; écoute ; pratiques instrumentales ; réalisation de projets musicaux.

05 Droits et devoirs des citoyens

« Je connais et j'applique mes droits et mes devoirs »

« Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur. » (Conférence de Rio, principe 21.)

■ Constats et enjeux

À l'échelle internationale

Constats

- La Révolution orange en Ukraine a prouvé l'importance de l'engagement citoyen.
- En Belgique, ceux qui ne vont pas voter écotent d'une amende.
- Au cours des 10 dernières années, environ 2 millions d'enfants ont été tués dans des conflits armés.
- Dans le monde, plus de 2 millions d'enfants sont obligés de se prostituer (dont 1 million en Asie).
- « L'éducation est un droit humain inaliénable, qui apporte aux personnes les compétences de base nécessaires à une vie digne » (article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948).
- 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans travaillent et ne vont pas à l'école.
- Les femmes constituent plus de 2/3 des adultes analphabètes.
- 1/7 de la population mondiale est analphabète.

Enjeux

- Sensibiliser, éduquer aux droits et devoirs du citoyen.
- Amener la population à s'investir davantage dans la vie « publique ».
- Interdire le travail des enfants.
- Permettre aux enfants de tous les pays, garçons et filles, de suivre une scolarité minimale.
- Lutter contre la maltraitance des enfants sous toutes ses formes (violence physique, prostitution, violence psychologique...).

En France

Constats

- En 2002, au premier tour de l'élection présidentielle, un taux d'abstention record fut atteint : 28,4 % (29,22 % pour la ville d'Angers) contre 21,6 % en 1995 et 15,2 % en 1965.
- En France, en 2002, 18 500 enfants ont été « déclarés » maltraités et 67 500 étaient considérés en danger.
- En France, les femmes ont obtenu le droit de vote il y a seulement 65 ans.
- 11,6 % des jeunes de 17 ans ont des difficultés à lire.
- 1 jeune sur 15 serait illettré (3 garçons pour 2 filles).

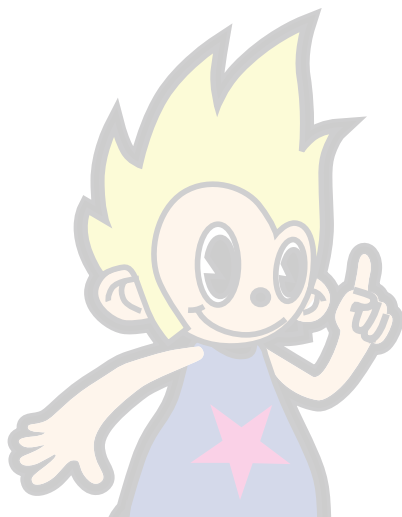
Enjeux

- Sensibiliser, éduquer aux droits et devoirs du citoyen.
- Amener la population à s'investir davantage dans la vie « publique ».
- Lutter contre la maltraitance des enfants.
- Permettre à chaque individu de maîtriser suffisamment la lecture et l'écriture pour être autonome.

■ Actions de développement durable

Actions menées par la Ville d'Angers

- Depuis 2002, les conseils consultatifs de quartier (CCQ) permettent aux habitants d'Angers d'intervenir et de participer aux prises de décision (avis consultatif) concernant les secteurs où ils vivent. Dans chaque CCQ, trois « publics » sont représentés : les habitants, les associations et la Ville. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de faire des Angevins des acteurs de leur ville et pas seulement des consommateurs ou usagers.
- La Ville d'Angers finance l'association LEC (Lire Écrire Compter), qui lutte contre l'illettrisme (remise à niveau, ateliers permanents, stages...).
- Opération « Coup de pouce CLE » (Club Lecture Écriture).
- Les bibliothèques organisent des ateliers ludiques de lecture pour les enfants.



Actions réalisables dans les écoles

- L'école est le principal enseignant et garant des valeurs démocratiques (liberté, égalité, fraternité) ; à ce titre, elle doit éveiller la conscience citoyenne des enfants.
- Apprendre leurs droits aux enfants.
- Sensibiliser les enfants aux enjeux d'une bonne maîtrise du français.
- Accompagner et soutenir les élèves les plus en difficulté.

Exemples d'actions à l'échelle des enfants

- Je sais ce que je peux faire ou pas, ce que je dois faire ou pas.
- Je participe aux prises de décision (je participe à l'élection des délégués de classe).
- Je participe à la vie quotidienne de mon quartier (je fais du sport avec la maison de quartier).
- Je participe aux événements de ma ville (carnaval, festival...).
- Je crée des projets pour éduquer les autres aux droits et aux devoirs des citoyens.
- Je lis des livres empruntés à la bibliothèque de l'école ou de mon quartier.
- J'essaie de comprendre ce qui est écrit sur les panneaux, les emballages des produits.
- Je m'intéresse à la manière de vivre des autres enfants du monde.

■ Lien avec le programme de l'Éducation nationale

Matières concernées par cette thématique

Maternelle

> Vivre ensemble

- Construire sa personnalité au sein de la communauté scolaire.
- Trouver ses repères et sa place.
- Apprendre à coopérer.
- Comprendre et s'approprier les règles du groupe.
- Échanger et communiquer dans des situations diversifiées.
- Dialoguer avec des camarades, avec des adultes.
- Découvrir les usages de la communication réglée.
- Prendre sa place dans les discussions.

Cycle 2

> Vivre ensemble

- Continuer à construire sa personnalité au sein de la communauté scolaire.
- Se construire comme sujet et comprendre sa place dans le groupe à travers les apprentissages fondamentaux.
- Dépasser l'horizon de l'école.

Cycle 3

> Éducation civique

- Participer pleinement à la vie de son école.
- Être citoyen dans sa commune.
- Être citoyen en France.
- S'intégrer à l'Europe, découvrir la francophonie, s'ouvrir au monde.

> Langues vivantes

- Un apprentissage centré sur des activités de communication.
- Découverte de faits culturels.
- Dimension internationale de l'apprentissage d'une langue étrangère.

> Géographie

- Regards sur le monde : des espaces organisés par les sociétés humaines.



■ Ressources

Si vous souhaitez monter un projet en lien avec le thème « Droits et devoirs des citoyens », vous pouvez consulter le *Guide des actions pédagogiques d'éducation au développement durable du territoire angevin* sur le site Internet de la ville d'Angers : www.angers.fr.



► Outils de diagnostic

■ Questions que vous pouvez vous poser

- Avez-vous des élections de « délégués de classe » ?
- Avez-vous des élèves primoarrivants ?
- Participez-vous à des réseaux d'échange sur la thématique de la citoyenneté avec d'autres écoles ?
- Encouragez-vous votre entourage à s'engager dans la vie civile (citoyenne, associative) ?
- Avez-vous tissé des liens entre l'école et la Ville (réseaux professionnels, associations, clubs sportifs, organisations d'entraide...) ?
- Avez-vous un suivi de l'apprentissage de la lecture des enfants ?
- Possédez-vous des animations ludiques de lecture individuelle afin de déceler d'éventuelles lacunes en lecture ?



06

Eau

« L'eau est une ressource rare et précieuse... Je ne la gaspille pas »

« Les ressources en eau douce constituent un élément essentiel de l'hydrosphère de la planète et de tous les écosystèmes terrestres [...]. L'eau est nécessaire à tous les aspects de la vie. L'objectif général est de veiller à ce que l'ensemble de la population de la planète dispose en permanence d'approvisionnements suffisants en eau de bonne qualité tout en préservant les fonctions hydrologiques, biologiques et chimiques des écosystèmes... » (Action 21, chapitre 18.)

■ Constats et enjeux

À l'échelle internationale

Constats

- Le gisement d'eau (soit 70 % de la surface du globe) équivaut à 97,2 % d'eau salée et 2,8 % d'eau douce, inégalement répartie, dont seulement 1 % est utilisable pour l'homme, soit 0,03 % du gisement total.
- Actuellement, 1,4 milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable, et 2,6 milliards à l'assainissement. 3 millions d'enfants meurent chaque année à cause d'une eau impropre.
- 90 % des rejets domestiques et industriels ne sont pas traités, contaminant les ressources disponibles.
- Un Américain consomme 600 litres d'eau par jour, un Européen 200 litres et un Africain 10 à 20 litres.
- 70 % des prélèvements d'eau effectués dans le monde servent à l'irrigation ; environ 60 % de cette quantité d'eau est gâchée.
- Au cours des 20 prochaines années, on s'attend à une diminution de 1/3 en moyenne de l'eau disponible par personne dans le monde.
- Les pertes par fuite dans les réseaux d'eau des mégapoles sont souvent équivalentes à la moitié de l'eau distribuée (comme au Caire ou à Mexico).

Enjeux

- Assurer le droit à l'eau, permettre un accès équitable à l'eau, considéré comme un droit humain et un service social essentiel.
- L'ONU, en 2002, a confirmé que « le droit fondamental à l'eau autorise chacun à disposer d'une eau salubre, suffisante, de qualité acceptable, physiquement accessible et à un coût raisonnable pour les besoins individuels et les usages domestiques ».
- L'ONU a institué une Décennie internationale d'action sur l'eau : « L'eau, source de vie » (2005-2015).

En France

Constats

- En moyenne, un Français consomme 210 litres d'eau par jour. Seul 1 % de ces 210 litres servent à la boisson. 39 % sont utilisés pour l'hygiène (soit 81,9 litres) et 20 % pour les sanitaires (soit 42 litres).
- Plus de 600 000 logements sur les 5,7 millions de foyers ne sont pas raccordés aux réseaux publics d'assainissement et rejettent leurs eaux usées dans le milieu ambiant, sans aucun traitement.
- À peine 70 % des stations d'épuration existantes sont jugées conformes aux exigences de la directive européenne de 1991.
- En France, la perte d'eau par fuite dans le réseau de distribution est de 10 %.

Enjeux

- Réduire les consommations d'eau : la France consomme et gâche beaucoup trop d'eau (principalement par la production agricole, mais aussi par la production industrielle et les ménages), il faut donc amener la population à prendre conscience de la diminution progressive des ressources en eau et à changer ses pratiques quotidiennes (50 litres au quotidien par personne devraient être suffisants).
- Prévenir les risques de pollution : généraliser l'assainissement individuel ou collectif et mettre en conformité les stations d'épuration.

■ Actions de développement durable

Actions menées par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole

- L'agglomération d'Angers gère directement sa production et sa distribution d'eau. La totalité de ses missions est certifiée ISO 9001-2000.
- La nouvelle usine des eaux a été inaugurée en 2004. L'agglomération angevine possède la plus grande usine de traitement d'Europe équipée de l'ultrafiltration. Cela permet de distribuer une eau de grande qualité, qui reste néanmoins parmi les moins chères de France.
- La Ville optimise sa gestion de l'eau sur le plan de l'arrosage des espaces publics.



Actions réalisables dans les écoles

- Réduire sa consommation d'eau en mettant en place un plan d'actions : analyse de la consommation d'eau, sensibilisation, mise en place d'actions concrètes, couper l'eau pendant que je me savonne les mains, afficher les mesures d'économie dans des lieux stratégiques...
- Proposer une campagne contre la pollution de l'eau : limiter le rejet des produits polluants dans le réseau d'eau.

Exemple d'actions à l'échelle des enfants

- Je fais attention à ma consommation d'eau (je prends une douche plutôt qu'un bain, je ferme le robinet pendant que je me lave les dents et j'utilise un gobelet pour les rincer).

■ Lien avec le programme de l'Éducation nationale

Matières concernées par cette thématique

Maternelle

> Découverte du monde

- Découverte sensorielle.
- Exploration du monde de la matière.
- Découvrir le monde vivant : observation des caractéristiques du vivant ; découverte des différents milieux ; sensibilisation aux problèmes de l'environnement ; découverte du corps et sensibilisation aux problèmes d'hygiène et de santé.
- Découvrir le monde des objets, éducation à la sécurité.

Cycle 2

> Découverte du monde

- La matière.
- Le monde du vivant : les manifestations de la vie chez l'enfant ; les manifestations de la vie chez les animaux et chez les végétaux ; diversité du vivant et diversité des matériaux.
- Les objets et les matériaux.

Cycle 3

> Sciences expérimentales et technologie

- La matière.
- Unité et diversité du monde vivant.
- Éducation à l'environnement.
- Le corps humain et l'éducation à la santé.
- L'énergie.
- Le ciel et la Terre.



■ Ressources

Si vous souhaitez monter un projet en lien avec le thème « Eau », vous pouvez consulter le *Guide des actions pédagogiques d'éducation au développement durable du territoire angevin* sur le site Internet de la ville d'Angers : www.angers.fr.



► Outils de diagnostic

■ Questions que vous pouvez vous poser

- Connaissez-vous et suivez-vous la consommation d'eau annuelle de votre établissement scolaire ?
- Connaissez-vous des actions d'économie d'eau ?
- Êtes-vous équipés d'économiseurs d'eau ? d'appareils économiques en eau ?
- Des vérifications sont-elles systématiquement effectuées sur les installations pour éviter des fuites d'eau ?
- Le personnel et les élèves connaissent-ils les produits qu'il faut éviter de jeter dans les réseaux d'eau ?
- Connaissez-vous l'ensemble des produits toxiques utilisés dans l'établissement ?
- Y a-t-il un cours d'eau ou un plan d'eau à proximité de votre école ?
- Disposez-vous d'une mare pédagogique ou d'un biotope ?
- Si un système d'arrosage est installé, est-il effectué aux heures les plus efficaces pour l'absorption d'eau ?



« Il incombe aux parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes, mais différenciées et de leurs capacités respectives. Il appartient, en conséquence, aux pays développés parties d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes. » (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, article 3 – principe 1.)

■ Constats et enjeux

À l'échelle internationale

Constats

- Sous l'action des activités humaines, les émissions de gaz à effet de serre ont été multipliées par deux au cours du xx^e siècle, entraînant un dérèglement climatique sans précédent et qui paraît s'accélérer.
- Ce réchauffement global de la planète pourrait être compris entre 1,4 et 5,8 °C à la fin du xxi^e siècle.
- La Convention internationale sur le changement climatique et le protocole de Kyoto visent à réduire ces pollutions et à mettre en œuvre une équité climatique.
- Déjà, nous pouvons constater des modifications significatives liées au réchauffement climatique.
- Le niveau de la mer s'est déjà élevé de 10 cm en un siècle et devrait monter de 20 à 90 cm d'ici à 2100. Or, la moitié de l'humanité vit à moins de quelques dizaines de kilomètres des côtes et 2 personnes sur 5 vivent dans des zones inondables (Bangladesh, Chine, Inde, Pays-Bas...).
- Avec le réchauffement climatique, les comportements migratoires des oiseaux sont bouleversés. Ainsi, la fauvette à tête noire ne migre plus vers le sud, mais vers l'ouest en Grande-Bretagne, où les hivers sont aujourd'hui plus doux.
- Notre mode de développement à l'origine du réchauffement climatique dépend des énergies fossiles, dont une bonne partie des réserves va se tarir d'ici à la fin du siècle.
- 50 % de l'énergie est consommée par seulement 15 % de la population mondiale (l'Amérique du Nord, qui compte 4,5 % de la population mondiale, consomme 29 % de l'énergie...).

Enjeu

- Pour diminuer l'ampleur du changement climatique, il faudrait réduire de manière significative les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici à la fin du siècle. Cela suppose de diminuer les consommations d'énergie. Réduire l'impact des transports, intégrer le secteur aérien dans les calculs d'émissions, réorienter les modes de production et de consommation sur les plans urbain et agricole sont autant de pistes qui sont ou devront être explorées.

En France

Constats

- La France est le 11^e plus gros émetteur de CO₂ du monde.
- 40 % de l'émission de CO₂ est due aux transports.
- La France doit stabiliser ses émissions par rapport à 1990. Elle s'est engagée à les diviser par quatre d'ici à 2050.

Enjeu

- La politique climatique nationale a connu deux grandes étapes : l'élaboration d'un plan climat et le Grenelle de l'environnement. L'un des six groupes de travail de ce Grenelle de l'environnement était consacré au changement climatique et à l'énergie. Les conclusions de ce groupe vont dans le sens d'un renforcement des préconisations du plan climat avec comme priorité la réduction importante de la consommation d'énergie dans tous les domaines, notamment les transports et le bâtiment qui sont aujourd'hui les secteurs les plus consommateurs d'énergie.

■ Actions de développement durable

Actions menées par la Ville d'Angers

- La Ville d'Angers met en place un nouveau plan de déplacements qui favorise les transports doux (vélos, piétons, transports en commun, tramway).
- Un plan de maîtrise des fluides pour la ville d'Angers a été adopté par le conseil municipal en 2006. Il met notamment l'accent sur les diagnostics énergétiques des bâtiments municipaux.
- Participation à « Display – Énergie-Cités' European Municipal Buildings Climate Campaign » avec un engagement pour la rénovation énergétique des bâtiments.
- En 2009, la Ville d'Angers a lancé son plan climat.
- Un système de télégestion est mis en place sur les bâtiments municipaux de réceptions afin de gérer les énergies de ces locaux à distance et à la demande.
- La Ville a équipé son pool automobile de véhicules propres (électriques, bicarburants, diesels aux normes européennes) et s'est munie de vélos électriques.
- Mise en place d'une brigade « anti-gaspi » qui chasse le gaspillage d'énergie dans les écoles.

Actions réalisables dans les écoles

- Afficher les étiquettes Display sur l'établissement scolaire.
- Parler du réchauffement climatique à partir d'événements ponctuels comme des expositions, conférences, débats, films... en y associant l'ensemble des acteurs de l'école.
- Mettre en place une campagne de sensibilisation aux consommations d'énergie (création d'affiches sur les bons gestes à adopter à l'école et chez soi).
- Expérimenter les énergies renouvelables par la fabrication d'objets simples.
- Participer à la diminution des gaz à effet de serre : limitation de la consommation d'énergie (brigade « anti-gaspi »).
- Favoriser les énergies renouvelables.
- Lutter contre les gaz à effet de serre passe par une information et des actes responsables : utilisation de modes de transport doux, économies d'énergie, alimentation de saison et achetée localement.

Exemples d'actions à l'échelle des enfants

- Je fais attention à ma consommation d'électricité et de gaz (j'éteins la lumière en quittant une pièce ; je ne laisse pas la télévision ou l'ordinateur en veille).
- J'étudie les techniques qui permettent la production d'énergies renouvelables...
- J'aère ma classe en éteignant le chauffage au préalable quand cela est possible ou bien je n'ouvre les fenêtres que le temps nécessaire au renouvellement de l'air.
- Je fais attention aux gaspillages des énergies des autres : éteindre la lumière quand la pièce est vide.

■ Lien avec le programme de l'Éducation nationale

Matières concernées par cette thématique

Maternelle

> Découverte du monde

- Découverte sensorielle.
- Exploration du monde de la matière.
- Découvrir le monde vivant (observation des caractéristiques du vivant).
- Découverte de différents milieux, sensibilisation aux problèmes de l'environnement.
- Découverte du corps et sensibilisation aux problèmes d'hygiène et de santé.
- Découvrir le monde des objets, éducation à la sécurité.

Cycle 2

> Découverte du monde

- La matière.
- Le monde du vivant : les manifestations de la vie chez l'enfant ; les manifestations de la vie chez les animaux et chez les végétaux ; diversité du vivant et diversité des milieux.
- Les objets et les matériaux.

Cycle 3

> Sciences expérimentales et technologie

- La matière.
- Unité et diversité du monde vivant.
- Éducation à l'environnement.
- Le corps humain et l'éducation à la santé.
- L'énergie.
- Monde construit par l'homme.



■ Ressources

Si vous souhaitez monter un projet en lien avec le thème « Énergie et réchauffement climatique », vous pouvez consulter le *Guide des actions pédagogiques d'éducation au développement durable du territoire angevin* sur le site Internet de la ville d'Angers : www.angers.fr.



► Outils de diagnostic

■ Questions que vous pouvez vous poser

- **Le personnel de l'école et les élèves ont-ils reçu la consigne d'éteindre la lumière des locaux en fin de journée et lorsque les salles ne sont pas occupées ?**
- **Les ampoules sont-elles de type économique ou « fluocompactes » ?**
- **Y a-t-il des minuteriers dans les pièces rarement éclairées ?**
- **Le personnel est-il formé à utiliser le système de régulation de votre chauffage ?**
- **Connaissez-vous la consommation énergétique ainsi que le montant des dépenses par poste (chauffage, ventilation, air conditionné, éclairage, équipements bureautiques) ?**
- **Quelle température ambiante visez-vous dans vos locaux ?**
- **Avez-vous connaissance d'une politique de réduction de vos consommations énergétiques ?**



08

Gestion des déchets

« Je limite ma production de déchets et je les trie »

« Les modes de production et de consommation non viables accroissent à un rythme sans précédent la quantité et la diversité des déchets ayant des effets persistants sur l'environnement. Selon la tendance observée, la quantité de déchets pourrait doubler d'ici à la fin du siècle et être multipliée par quatre ou cinq d'ici à l'an 2025. Le meilleur moyen d'inverser les tendances actuelles serait que la gestion des déchets ait un caractère préventif et soit axée sur les changements à apporter aux modes de vie et aux modes de production et de consommation. » (Action 21, chapitre 21.)

■ Constats et enjeux

À l'échelle internationale

Constats

Chaque année, plus d'un milliard de tonnes de déchets sont produits, et ce nombre augmente chaque année.

- En Europe, en 30 ans, la production de déchets est passée de 283 kg par an et par habitant à 400 kg.
- 90 % des objets que nous jetons sont potentiellement valorisables.
- Un habitant des pays en développement produit en moyenne moins de 0,2 kg d'ordures par jour, un Français 1,1 kg et un États-Unien 2 kg.
- Actuellement, une génération consomme à elle seule plus de ressources que n'en ont consommé jusqu'ici toutes les générations antérieures.

Enjeux

Bientôt, les décharges saturées ne suffiront plus à contenir les déchets des pays développés. Ceux-ci « exporteront » alors leurs déchets vers les pays en développement. Il faut donc :

- Sensibiliser l'ensemble de la population au tri sélectif.
- Amener la population à changer de pratiques en matière de consommation (diminution des emballages, abandon de l'utilisation des produits à usage unique...).

En France

Constats

- Il y a 25 ans, un Français produisait 270 kg d'ordures par an. Actuellement, il en produit plus de 400.
- La France produit 5 % de la production mondiale de déchets.
- Chaque année, 1,8 million de lave-linge sont jetés au rebut.
- Le secteur de la récupération, du recyclage et de la valorisation n'emploie que 30 800 personnes.
- En France, il existe 6 000 décharges illégales.

Enjeux

- Réduire la production de déchets et d'emballages, car le déchet qui coûte et qui pollue le moins est celui qui n'est pas produit !
- Faire du tri sélectif la seule manière de jeter.
- Valoriser les déchets, sensibiliser les individus au recyclage.
- Promouvoir la consommation responsable.

■ Actions de développement durable

Actions menées par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole

- La prévention des déchets : distribution de composteurs individuels ; incitation à de nouveaux modes de consommation (animations dans les grandes surfaces par les ambassadeurs du tri, mise en place d'étiquettes sur les produits en partenariat avec cinq grandes enseignes locales).
- Le tri sélectif est présent dans l'ensemble de l'agglomération angevine. Distribution de sacs « Tom », prospectus et livrets expliquant les enjeux et l'intérêt du tri sélectif (avec la famille Kitri), animations dans les écoles, ambassadeurs du tri auprès de la population.
- 8 déchèteries dans l'agglomération.
- L'Hôtel de Ville fait le tri sélectif dans ses bureaux et recycle notamment le papier utilisé.
- Toutes les impressions faites par la Ville sont sur papiers labellisés FSC ou pâte ECF.
- La Ville composte, sur le plan de ses espaces verts, tous ses déchets biodégradables.
- La Ville met en ligne le mobilier de bureau ancien pour offrir une seconde vie à ces objets.



Actions réalisables dans les écoles

- Limiter les consommations superflues de matériel.
- Favoriser le tri sélectif.
- Acheter des produits recyclables.
- Sensibiliser les enfants et le personnel aux déchets en mettant l'accent sur les déchets générés par l'établissement, mais également sur ceux directement liés aux habitudes de consommation des enfants et du personnel (goûters emballés individuellement, bouteille plastique...).

Exemples d'actions à l'échelle des enfants

- Je jette mes ordures dans les poubelles et non par terre.
- Je trie mes déchets.
- Je fais attention au trop-plein d'emballage quand j'achète un produit (j'évite d'acheter des produits en sachets individuels).
- J'achète des piles rechargeables.
- J'achète des produits recyclables.
- Je ramène les médicaments non utilisés à la pharmacie.
- Je donne une deuxième vie aux choses (appareils électroménagers, portables, lunettes, etc.).

■ Lien avec le programme de l'Éducation nationale

Matières concernées par cette thématique

Maternelle

> Vivre ensemble

- Construire sa personnalité au sein de la communauté scolaire (apprendre à coopérer, comprendre et s'approprier les règles du groupe).

Cycle 2

> Vivre ensemble

- Se construire comme sujet et comprendre sa place dans le groupe à travers les apprentissages fondamentaux.

> Découverte du monde

- La matière.
- Le monde du vivant (les manifestations de la vie chez l'enfant, les manifestations de la vie chez les animaux et chez les végétaux, diversité du vivant et diversité des milieux).
- Les objets et les matériaux.

Cycle 3

> Éducation civique

- Participer pleinement à la vie de son école.
- Être citoyen dans sa commune.
- Être citoyen en France.

> Sciences expérimentales et technologie

- La matière.
- Unité et diversité du monde vivant.
- Éducation à l'environnement.
- Le corps humain et l'éducation à la santé.
- L'énergie.
- Monde construit par l'homme.



■ Ressources

Si vous souhaitez monter un projet en lien avec le thème « Gestion des déchets », vous pouvez consulter le *Guide des actions pédagogiques d'éducation au développement durable du territoire angevin* sur le site Internet de la ville d'Angers : www.angers.fr.



► Outils de diagnostic

■ Questions que vous pouvez vous poser

- Avez-vous déjà mené des actions sur le thème des déchets dans votre école ?
- Connaissez-vous la nature et la quantité des déchets que vous produisez ?
- Triez-vous vos déchets (papier, métaux, bois, plastiques recyclables, piles et accumulateurs, déchets organiques, appareils électriques et électroniques) ?
- Connaissez-vous le compostage des déchets ?
- Avez-vous une idée du coût annuel d'enlèvement et de traitement de vos déchets ?
- Réutilisez-vous le papier (brouillon) ?
- Savez-vous si vous avez des déchets dangereux dans votre établissement ?
- Prenez-vous conscience des risques liés à l'environnement ?

« Les êtres humains ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »

(Conférence de Rio, principe 1.)

■ Constats et enjeux

À l'échelle internationale

Constats

- Entre les pays en développement et les pays développés, il existe une différence moyenne de 30 ans d'espérance de vie (47 ans, 77 ans).
- Actuellement, 42 millions de personnes sont affectées par le virus du sida, dont 95 % vivent dans les pays en développement.
- En Afrique du Sud, près de 11 % de la population est séropositive (l'épidémie de sida aura bientôt anéanti les acquis du développement en Afrique...).
- Plus de 1 million de personnes meurt chaque année du paludisme.
- Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 11 millions d'enfants vont mourir cette année de causes qui sont en grande partie évitables.

Enjeux

- Réduire les inégalités face à la santé : permettre à chaque individu l'accès aux soins ; les individus les moins favorisés doivent pouvoir bénéficier des nouveaux traitements et médicaments (sans considération de profit).
- Développer la prévention face aux risques sanitaires dans les pays en développement.

En France

Constats

- Dans le nord de la France, les hommes vivent 4,5 ans de moins qu'en Île-de-France.
- 1 ouvrier sur 10 n'a pas d'assurance complémentaire.
- Le tabac cause environ 66 000 décès par an, et en moyenne les ouvriers fument 2 fois plus que les cadres.

Enjeu

- Permettre à chacun d'avoir accès aux meilleurs soins.

■ Actions de développement durable

Actions menées par la Ville d'Angers

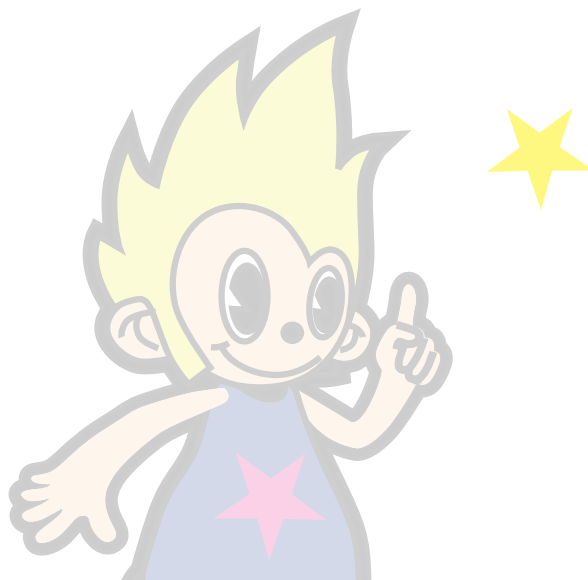
- La Ville d'Angers intervient dans les écoles maternelles et primaires pour favoriser l'hygiène buccodentaire et dépister les caries et anomalies.

Actions réalisables dans les écoles

- Prévenir les risques sanitaires et d'intoxication.
- Veiller à la bonne santé des enfants et à leur épanouissement physique (être attentif au mal-être des enfants, aux troubles du comportement alimentaire...).
- Adopter des modes de vie favorables à un état de bien-être : alimentation équilibrée et variée, limiter le poids des cartables, réduire les nuisances sonores, aménager les horaires...
- Favoriser et développer les activités sportives et les sorties en plein air.

Exemples d'actions à l'échelle des enfants

- J'apprends à connaître les conséquences de mes pratiques sur ma santé (tabac, alcool, drogue...).
- Je connais et je préviens les risques sanitaires.
- Je fais attention à mon équilibre alimentaire (je mange des fruits et légumes tous les jours) et à ma santé buccodentaire (je me lave les dents au moins deux fois par jour).
- Je préserve ma santé : je ne me couche pas trop tard ; je fais du sport ; je fais attention à ce que mon cartable ne soit pas trop lourd...





■ Lien avec le programme de l'Éducation nationale

Matières concernées par cette thématique

Maternelle

- > Agir et s'exprimer avec son corps
- > Découverte du monde : découverte du corps et sensibilisation aux problèmes d'hygiène et de santé

Cycle 2

- > Éducation physique et sportive
 - Activités physiques et compétences spécifiques.

Cycle 3

- > Sciences expérimentales et technologie
 - Le corps humain et l'éducation à la santé.
- > Éducation physique et sportive
 - Activités physiques, sportives et artistiques, et compétences spécifiques.



■ Ressources

Si vous souhaitez monter un projet en lien avec le thème « Santé et bien-être », vous pouvez consulter le *Guide des actions pédagogiques d'éducation au développement durable du territoire angevin* sur le site Internet de la ville d'Angers : www.angers.fr.

► Outils de diagnostic

■ Questions que vous pouvez vous poser

- Organisez-vous des actions et des programmes sur la prévention des conduites à risque (alcool, tabac, drogue, médicaments, sexualité, suicide, violence) ?
- Avez-vous déjà organisé des actions sur le thème du bruit dans votre école ?
- Savez-vous si les membres du personnel ont connaissance de toutes les consignes d'hygiène concernant leur travail et s'ils s'y conforment ?
- Est-ce que les consignes médicales à tenir en cas d'urgence sont clairement affichées ?
- Savez-vous que les élèves atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap bénéficient d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?
- Avez-vous déjà eu des remarques de la part des acteurs de l'école (élèves, enseignants, personnels d'entretien...) quant à des niveaux sonores trop élevés (résonance de la pièce, bruits de la rue...) ?
- Avez-vous fait un état des lieux des problèmes médicaux rencontrés (fréquence, gravité, évolutivité, répercussions sur les apprentissages) ?
- Avez-vous fait un état des lieux des ressources médicales ? Quels sont les relais de proximité, les personnes ressources qui pourraient être sollicités ?



10

Solidarité internationale

« Le monde est un village...
J'aide les enfants d'ailleurs à avoir une vie meilleure »

« Les États et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable. » (Conférence de Rio, principe 27.)

■ Constats et enjeux

À l'échelle internationale

Constats

Parce que les enjeux d'une politique de développement durable sont mondiaux, la disparité criante entre les pays développés, majoritairement situés dans l'hémisphère nord, et les pays pauvres de l'hémisphère sud entraîne un besoin urgent de solidarité.

- Le nord de la planète possède 80 % des richesses mondiales pour 20 % de sa population, et inversement le Sud ne possède que 20 % des richesses mondiales pour 80 % de sa population.
- Au Mali, le PIB (produit intérieur brut) annuel par habitant est de 1 200 dollars. En France, il est de 33 800 dollars.
- Le choc démographique du sida est supérieur à celui de la première guerre mondiale.
- 42 % des enfants d'Asie du Sud et 45 % de ceux d'Afrique subsaharienne ne vont pas à l'école.

Enjeux

- Promouvoir un système de coopération et de solidarité associant collectivités, citoyens, associations, entreprises... et permettre aux pays en développement d'améliorer leurs conditions de vie, favoriser leur émergence et réduire les inégalités entre le Nord et le Sud.
- Appliquer les huit objectifs du Millénaire pour le développement adoptés en 2000 par 190 États lors d'une conférence des Nations unies, cadre de référence pour les stratégies de coopération et de solidarité internationales.

■ En France

Constat

- En 2007, la France était le 6^e pays ayant le PNB (produit national brut) le plus élevé et le 10^e pays dans le classement de l'IDH¹ (indicateur de développement humain). À ce titre, elle a un devoir envers les pays les moins avancés et en développement.

Enjeux

- Soutenir toutes formes d'actions agissant en faveur des pays en développement et en concertation avec les habitants ; garantir une plus grande équité entre les citoyens, notamment en vue de promouvoir une consommation responsable.
- La France et la Suède sont à l'initiative d'un groupe de travail international qui a défini six biens publics mondiaux prioritaires (paix et sécurité, commerce international, stabilité financière, gestion durable des ressources naturelles, prévention et contrôle des maladies transmissibles, connaissance et recherche). Le Programme des Nations unies pour le développement a défini les biens publics mondiaux comme des « biens dont les avantages s'étendent à tous les pays, populations et générations ».

■ Actions de développement durable

Actions menées par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole

Depuis 30 ans, la Ville d'Angers a développé une coopération originale avec Bamako, capitale du Mali, en affectant une enveloppe de l'ordre de 0,5 % de son budget annuel d'investissement à des actions d'aide au développement (secteurs de la santé, de l'éducation, des sports...). Cette nouvelle forme de coopération permet de démultiplier les échanges et la solidarité entre la population angevine et celle de Bamako, notamment à travers de nombreux réseaux étendus à la société civile. Angers Loire Métropole consacre 0,3 % de son budget annuel d'investissement à des projets en faveur du développement et correspondant à ses domaines de compétences (eau, déchets...).

- La Ville organise à Bamako des chantiers de rénovation de foyers de jeunes, d'écoles et de centres de santé.
- Elle construit des centres de lecture et d'animation pour les enfants des six communes de Bamako, des centres de santé communautaires, des plateaux sportifs.
- Elle équipe des puits en châteaux d'eau et bornes-fontaines et organise la gestion des déchets.

1. : L'indicateur de développement humain est utilisé par le Programme des Nations unies pour le développement. Contrairement au revenu par habitant, l'IDH prend en compte le caractère multidimensionnel du développement. Il utilise quatre éléments (longévité, scolarisation, alphabétisation et niveau de vie) comme mesure indirecte de la qualité de vie.

- Elle organise des formations pour les cadres sportifs, les dirigeants et techniciens de Bamako.
- Les bibliothèques d'Angers aident à l'édition d'albums, y compris bilingues (français-bambara), pour les jeunes lecteurs angevins et maliens.

Exemples d'actions réalisables dans les écoles

- Promouvoir et participer aux actions de solidarité internationale, y impliquer tous les acteurs.
- Jumeler son établissement scolaire avec un établissement d'un pays en développement (par exemple Bamako au Mali).
- Améliorer la connaissance des enjeux de solidarité internationale en créant des événements (exposition, conférence-débat, repas) sur cette thématique et en y associant l'ensemble des acteurs de l'école.
- S'inscrire dans le projet Ville amie des enfants.
- Acheter des produits du commerce équitable.
- Veiller à ce que la fabrication des produits proposés dans l'école soit réalisée en conformité avec la loi Le Texier du 9 juin 1999 relative à la protection de l'enfance.

Exemples d'actions à l'échelle des enfants

- Je m'intéresse aux autres modes de vie de ma planète.
- Je choisis un correspondant étranger.
- J'achète des produits du commerce équitable.

■ Lien avec le programme de l'Éducation nationale

Matières concernées par cette thématique

Cycle 2

> Vivre ensemble

- Se construire comme sujet et comprendre sa place dans le groupe à travers les apprentissages fondamentaux ; dépasser l'horizon de l'école.
- Découvrir le monde : de l'espace familial aux espaces lointains.
- Langues étrangères ou régionales : acquisition d'énoncés utiles à l'expression en classe dans une langue particulière ; découverte de faits culturels ; familiarisation avec la diversité des cultures et des langues.

Cycle 3

> Éducation civique

- S'intégrer à l'Europe, découvrir la francophonie, s'ouvrir au monde.
- Langues étrangères ou régionales : un apprentissage centré sur des activités de communication.
- Découverte de faits culturels.
- Dimension internationale de l'apprentissage d'une langue étrangère.

> Géographie

- Regards sur le monde : des espaces organisés par les sociétés humaines.
- Espaces européens : une diversité de paysages.
- La France à l'heure de la mondialisation.



■ Ressources

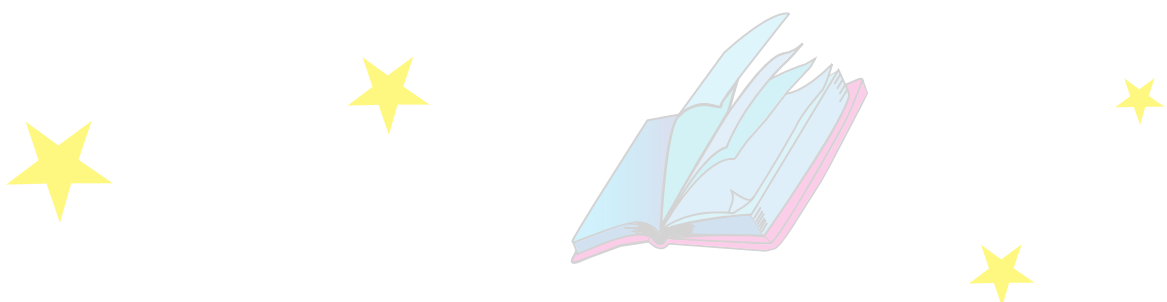
Si vous souhaitez monter un projet en lien avec le thème « Solidarité internationale », vous pouvez consulter la *Guide des actions pédagogiques d'éducation au développement durable du territoire angevin* sur le site Internet de la ville d'Angers : www.angers.fr.



► Outils de diagnostic

■ Questions que vous pouvez vous poser

- Êtes-vous en relation avec d'autres écoles situées dans des pays en développement ?
- Existe-t-il des contacts avec des associations locales de solidarité internationale ?
- Consommez-vous des produits issus du commerce équitable ?
- Avez-vous informé les enfants des conditions scolaires dans les autres pays ?
- Lors d'un voyage scolaire, avez-vous essayé de créer des liens et des échanges avec les populations locales ?



11

Solidarité locale

« J'accueille le nouvel élève, je me bats contre l'inégalité »

« La nécessité de promouvoir un idéal commun à tous les secteurs de la société constitue l'un des principaux défis que la communauté internationale doit relever dans ses efforts visant à remplacer des modes de développement non viables par un processus de développement écologiquement rationnel et durable. L'édification de cet idéal commun reposera sur la volonté de tous les secteurs d'instaurer une véritable collaboration et un dialogue au sein de la société tout en reconnaissant les rôles, les responsabilités et les capacités respectives de chacun. » (Action 21, chapitre 27.)

■ Constats et enjeux

À l'échelle internationale

Constats

- En 1994, au Rwanda, en moins de 100 jours, plus de 1 million de personnes ont été exterminées ; personne n'est intervenu.
- En Afrique du Sud, l'apartheid a pris fin il y a moins de 20 ans.
- En Europe, la canicule de l'été 2003 a fait plus de 40 000 morts, pour la plupart des personnes âgées laissées seules.

Enjeu

- Favoriser la solidarité entre les hommes.

En France

Constats

- 5,5 millions de Français se déclarent handicapés, 2,3 millions d'entre eux touchent une allocation.
- À Paris, sur plus de 350 stations de métro, seulement 44 stations sont accessibles aux personnes handicapées.
- Entre le 28 octobre et le 17 novembre 2005, des jeunes des banlieues de la France entière, se disant « rejetés et incompris », incendient 9 193 véhicules ; la police pratiqua 2 921 interpellations, et 56 policiers furent blessés.
- La canicule de 2003 aurait provoqué la mort de 14 804 Français.
- En 2008, la police a recensé 1 135 « incidents » antisémites (profanation de cimetière, agression physique, attaque contre des biens, insultes et menaces), soit une augmentation de plus de 100 % en 3 ans.

Enjeux

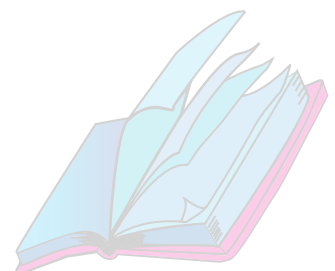
- « Éduquer » à la solidarité locale.
- Renforcer les liens intergénérationnels.
- Développer la vie associative.
- Mieux intégrer les personnes handicapées.
- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants.



■ Actions de développement durable

Actions menées par la Ville d'Angers

- Depuis 1998, le CCAS (centre communal d'action sociale) anime l'opération « Grandir et vieillir ensemble », qui permet de recréer des activités communes entre les âges, de conforter le lien social, de favoriser l'échange entre les générations.
- Une Maison départementale des personnes handicapées a été créée avec le concours de la Ville.
- L'Observatoire de l'accessibilité : un des principes fondamentaux du plan de déplacements urbains est d'assurer le droit à la mobilité pour tous. Dans ce cadre et dans celui de la loi sur le handicap de 2005, il a été décidé de mettre en place un observatoire de l'accessibilité. Ses objectifs sont d'informer le public à mobilité réduite sur l'accessibilité des espaces urbains et des établissements recevant du public, et cela selon le type de handicap (moteur ou sensoriel), et de favoriser et inciter la mise en place d'une véritable chaîne de déplacements.
- Dans le cadre de sa politique d'aide au développement de la vie associative, la Ville d'Angers a créé le Centre angevin de ressources associatives (CARA), qui met à la disposition des associations tout type de matériel.
- La Ville met en place un accueil des nouveaux habitants dans les quartiers d'Angers.
- « Mix'âges » est un événement où se rencontrent toutes les générations afin d'échanger et de monter des projets ensemble.
- La Ville a créé le CLIC (centre local d'information et de coordination gérontologiques d'Angers), lieu d'information et d'orientation des personnes âgées.
- La Ville soutient et encourage l'action « Lâche la violence » dans les écoles (Graine de citoyen).



Actions réalisables dans les écoles

- Lutter contre tous les genres de discrimination et d'exclusion : physiques, culturelles, sociales, générationnelles...
- S'ouvrir sur le tissu associatif du quartier.
- Travailler sur le lien intergénérationnel en faisant venir des personnes âgées au sein de l'école (soutien scolaire, lecture de contes, témoignages...).
- Créer des liens avec un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) : visite des ateliers, échanges avec une personne handicapée...
- Monter une exposition sur le handicap, sur l'exclusion sociale, la pauvreté en France...

Exemples d'actions à l'échelle des enfants

- J'apprends à connaître les autres et à respecter leurs différences (je ne me moque pas des différences d'un camarade).
- J'aide les personnes âgées (dans le bus, je laisse ma place aux personnes âgées...).
- Je dialogue et je joue avec les enfants ou les personnes handicapés.
- J'offre de mon temps à une maison de retraite pour faire la lecture, des jeux.
- Je rejette la violence et je cherche à régler les différends par le dialogue.

■ Lien avec le programme de l'Éducation nationale

Matières concernées par cette thématique

Maternelle

> Vivre ensemble

- Construire sa personnalité au sein de la communauté scolaire.
- Trouver ses repères et sa place.
- Apprendre à coopérer.
- Comprendre et s'approprier les règles du groupe.
- Échanger et communiquer dans des situations diversifiées.
- Dialoguer avec des camarades, avec des adultes.
- Découvrir les usages de la communication réglée.
- Prendre sa place dans les discussions.

Cycle 2

> Vivre ensemble

- Continuer à construire sa personnalité au sein de la communauté scolaire.
- Se construire comme sujet et comprendre sa place dans le groupe à travers les apprentissages fondamentaux.
- Dépasser l'horizon de l'école.



Cycle 3

> Éducation civique

- Participer pleinement à la vie de son école.
- Être citoyen dans sa commune.
- Être citoyen en France.
- S'intégrer à l'Europe, découvrir la francophonie, s'ouvrir au monde.



■ Ressources

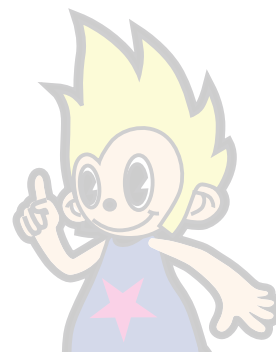
Si vous souhaitez monter un projet en lien avec le thème « Solidarité locale », vous pouvez consulter le *Guide des actions pédagogiques d'éducation au développement durable du territoire angevin* sur le site Internet de la ville d'Angers : www.angers.fr.



► Outils de diagnostic

■ Questions que vous pouvez vous poser

- L'école accueille-t-elle des élèves handicapés ?
- Participez-vous à des réseaux d'échange avec d'autres écoles en France ?
- Quels sont les dispositifs existants au sein de votre établissement pour prendre en compte les familles en difficulté ?
- Existe-t-il des actions de soutien scolaire entre les élèves eux-mêmes ? avec des personnes âgées ?
- Y a-t-il des systèmes d'entraide dans quelque domaine que ce soit, à l'intérieur de l'école et vers l'extérieur ?
- Existe-t-il des contacts avec des associations locales d'insertion ou de solidarité ?
- L'école est-elle engagée dans des actions de mise en commun des moyens (CDI, cantine, moyens matériels...) et d'échange des savoir-faire (échange de projets et d'actions entre établissements) ?



12 Transports – Déplacements

« Si c'est possible, je vais à l'école à pied, à vélo ou en bus, et bientôt je prendrai le tram... »

« Le secteur des transports absorbe environ 30 % de la consommation d'énergie commerciale et environ 60 % de la consommation totale de combustible liquide. Dans les pays en développement, la croissance rapide du parc automobile et l'insuffisance des investissements dans la planification des transports urbains, la gestion de la circulation et l'infrastructure routière entraînent des difficultés de plus en plus sérieuses (accidents, santé, bruit, embouteillages et perte de productivité), analogues à celles que connaissent beaucoup de pays développés. » (Action 21, chapitre 7.)

■ Constats et enjeux

À l'échelle internationale

Constats

- Le transport routier est la première source d'émission de CO₂ (gaz à effet de serre) à l'origine du réchauffement climatique de la Terre...
- La pollution atmosphérique est responsable de la bronchiolite aiguë du nourrisson, d'une augmentation de 3 à 8 % des maladies respiratoires des enfants, d'une augmentation des décès d'origine respiratoire ou cardiovasculaire.
- En 1950, la Chine était le 10^e plus gros producteur de CO₂. En 1991, elle arrivait au 3^e rang.
- Aux États-Unis, 1/4 des émissions de CO₂ sont dues aux transports. En Chine, pays en développement, les transports ne sont responsables que de 3 % des émissions de CO₂. Mais le développement exponentiel de l'utilisation des voitures dans certains pays (dont la Chine et l'Inde) va bientôt poser de graves problèmes environnementaux.
- En 2037, les ressources de pétrole seront épuisées.

Enjeux

- Appliquer le protocole de Kyoto (pour 2012, réduire les émissions de CO₂ de l'Union européenne de 8 % par rapport au niveau de 1990 et les diviser par 4 d'ici à 2050).
- Limiter l'augmentation des émissions de CO₂ dans les pays en développement.
- Limiter la consommation abusive des ressources naturelles (pétrole).

En France

Constats

- Le transport est responsable de 26 % des gaz à effet de serre, soit une augmentation de 14 % sur les 10 dernières années.
- Les ménages ont vu leur contribution à l'effet de serre augmenter de 10 % en 10 ans, conséquence directe de l'utilisation abusive de la voiture.
- Une voiture individuelle émet en moyenne et par personne transportée 3 fois plus de CO₂ qu'un autobus.

Enjeux

- La France fait partie des 20 pays qui émettent le plus de CO₂, soit des plus pollueurs. Il faut donc amener chacun à comprendre les conséquences directes de l'utilisation de la voiture sur l'environnement et à changer ses pratiques en matière de déplacement sur les courtes et moyennes distances.
- Réduire l'impact de nos trajets (sécurité, santé, environnement).
- Améliorer les déplacements des personnes handicapées et des familles isolées.

■ Actions de développement durable

Actions menées par la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole

- Pédibus : le « bus à pied » permet à des parents volontaires et bénévoles d'accompagner les enfants à l'école ; il existe 12 lignes de Pédibus empruntées en moyenne par 20 enfants par jour. Le Pédibus permet d'améliorer la sécurité aux abords des écoles, de développer l'entraide et la solidarité, de réduire la pollution de l'air et le bruit, de diminuer la circulation et les coûts de transport, d'apprendre à l'enfant à être autonome...
- La Ville organise chaque année la Semaine européenne de la mobilité. À cette occasion, de l'information, des activités ludiques et pédagogiques et des expositions sont proposées à l'ensemble des habitants.
- Angers soutient financièrement l'association Angers Cyclisme, qui intervient dans les écoles pour encourager les enfants à utiliser les transports doux, et le vélo en particulier.
- Mise en place d'un PDE (plan de déplacements d'entreprise) afin de favoriser le covoiturage, l'usage du vélo ou la marche pour venir travailler.
- Création d'une mallette pédagogique sur les transports, le kit Mobilo'Pole, à l'usage des écoles angevines.



Actions réalisables dans les écoles

- Adopter un plan de déplacements (Pédibus, Vélobus, covoiturage, transport en commun...) en accord avec les familles pour réduire et sécuriser le trafic.
- Favoriser la marche, le vélo ou les transports en commun ou non polluants (informer les élèves et les personnes qui travaillent sur le site des solutions alternatives et des cheminements piétons et cyclables existants...).
- Établir un PDE (plan de déplacements d'entreprise) pour le personnel de l'école.
- Mener des actions de sensibilisation aux conséquences de l'usage de la voiture sur la santé et sur l'environnement.
- Dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, instituer une journée ou une semaine « À l'école sans la voiture ».
- Initier les enfants au Code de la route et à la sécurité routière.

Exemples d'actions à l'échelle des enfants

- Le plus souvent possible, je vais à l'école en bus, à vélo ou à pied.
- Je traverse la rue dans les passages piétons.
- Je connais la signification des panneaux de signalisation.
- Bientôt, je prendrai le tram...



■ Ressources

Si vous souhaitez monter un projet en lien avec le thème « Transports – Déplacements », vous pouvez consulter le *Guide des actions pédagogiques d'éducation au développement durable du territoire angevin* sur le site Internet de la ville d'Angers : www.angers.fr.



■ Lien avec le programme de l'Éducation nationale

Matières concernées par cette thématique

Maternelle

> Découverte du monde

- La matière.
- Éducation aux cinq sens.

Cycle 2

> Découverte du monde

- L'air, une matière.
- Qualité de l'air.

Cycle 3

> Sciences expérimentales et technologie

- La matière (l'air, une matière ; qualité de l'air).
- L'énergie (consommation et économie d'énergie).
- Éducation à l'environnement.



► Outils de diagnostic

■ Questions que vous pouvez vous poser

- Avez-vous déjà réalisé des actions de sensibilisation dans votre école sur le thème des déplacements domicile-école : prévention routière, sensibilisation aux modes de transport doux (marche, vélo...) ?
- Existe-t-il des arrêts de transports en commun et des pistes cyclables à proximité de votre école ?
- Existe-t-il des problèmes liés à la desserte de l'école (sécurité, nuisances pour le voisinage...) ?
- Connaissez-vous les modes de transport utilisés par les élèves ou le personnel pour venir à l'école (type, fréquence, conditions) ?
- Affichez-vous les cartes du réseau de transport public et le plan des pistes cyclables et cheminements piétonniers ?
- Avez-vous mis en place ou envisagez-vous de mettre en place une opération Vélobus, Pédibus au sein de votre école ?



Annexes

Rapport de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992)

Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable (chapitre 25)

Les jeunes représentent près de 30 % de la population mondiale. Il est indispensable d'associer la jeunesse d'aujourd'hui aux décisions en matière d'environnement et de développement et à l'application des programmes, pour assurer la réussite à long terme d'Action 21.

Domaines d'activité

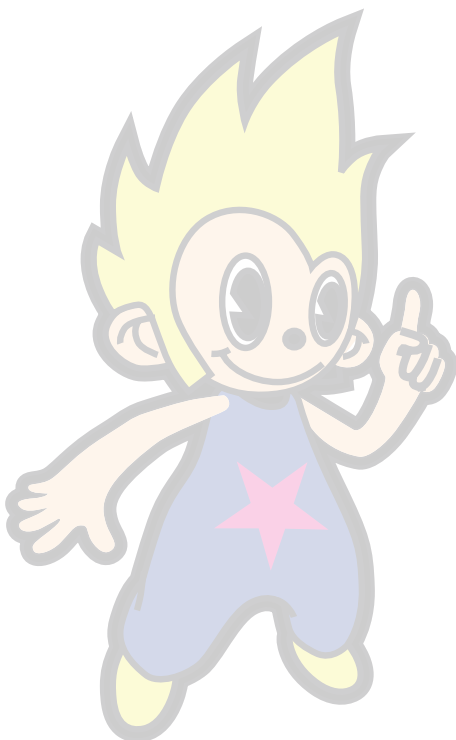
■ Renforcement du rôle de la jeunesse et participation active des jeunes à la protection de l'environnement et à la promotion du développement économique et social

Principes d'action

- Il faut que les jeunes du monde entier prennent une part active à toutes les décisions qui touchent à leur vie actuelle et à leur avenir. Outre sa contribution intellectuelle et sa capacité de mobilisation, la jeunesse apporte sur la question un point de vue original dont il faut tenir compte.
- De nombreuses propositions d'action et recommandations ont été avancées par la communauté internationale pour assurer aux jeunes sécurité et santé dans l'avenir, qui portent notamment sur la qualité de l'environnement, le relèvement du niveau de vie et l'accès à l'enseignement et à l'emploi. Ces questions doivent entrer dans le cadre de la planification du développement.

Objectifs

- Chaque pays devrait, en consultation avec les jeunes, établir un cadre visant à promouvoir le dialogue entre eux et les autorités à tous les niveaux, et créer des mécanismes leur permettant d'accéder à l'information et d'exprimer leur point de vue sur les décisions que prend le gouvernement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du programme Action 21.
- Chaque pays devrait, d'ici à l'an 2000, veiller à ce que plus de la moitié de ses jeunes – garçons et filles – soient inscrits dans des établissements d'enseignement secondaire, et bénéficient d'un enseignement secondaire approprié ou d'une formation scolaire ou professionnelle équivalente, en augmentant les effectifs tous les ans.
- Chaque pays devrait prendre des initiatives visant à réduire le niveau actuel de chômage des jeunes, en particulier lorsqu'il dépasse de loin le taux de chômage général.
- Chaque pays devrait, tout comme l'ONU d'ailleurs, encourager la création de mécanismes visant à faire participer les jeunes à tous les processus de prise de décisions de l'Organisation, afin de pouvoir influencer sur ces derniers.
- Chaque pays devrait combattre les violations des droits de l'homme dont sont victimes les jeunes, en particulier les jeunes femmes et les jeunes filles, leur assurer une protection juridique, les doter des compétences et des moyens et leur apporter le soutien leur permettant de réaliser pleinement leur potentiel ainsi que leurs aspirations économiques et sociales.



Activités

- Les gouvernements devraient, en conformité avec leurs stratégies, prendre les mesures ci-après :
 - établir d’ici à 1993 des mécanismes visant à consulter et, éventuellement, à faire participer les jeunes – garçons et filles – aux processus de prise de décisions en matière d’environnement et prendre des dispositions pour qu’ils puissent intervenir aux échelons local, national et régional ;
 - promouvoir le dialogue avec les associations de jeunes dans le cadre de l’élaboration et de l’évaluation de plans et programmes sur l’environnement ou de l’examen de questions liées au développement ;
 - examiner, en vue de les intégrer aux politiques pertinentes, les recommandations des conférences internationales, régionales et nationales de jeunes et d’autres instances qui présentent le point de vue des jeunes sur des questions liées au développement économique et social et à la gestion des ressources ;
 - assurer aux jeunes l’accès à tous les types d’enseignement, en mettant en place, le cas échéant, des structures d’enseignement parallèles ; faire en sorte que l’enseignement tienne compte des besoins sociaux et économiques des jeunes et insister, tout au long de la scolarité, sur les notions de protection de l’environnement et de développement durable ; développer la formation professionnelle en appliquant des méthodes nouvelles visant à mettre en valeur les compétences pratiques (activités de surveillance de l’environnement, par exemple) ;
 - formuler et mettre en œuvre, en coopération avec les organisations et les ministères compétents, et notamment avec des représentants de la jeunesse, des stratégies visant à créer des débouchés nouveaux sur le marché du travail et à assurer aux jeunes gens et jeunes filles la formation correspondante ;
 - créer des groupes d’étude comprenant des jeunes et des représentants d’organisations non gouvernementales de jeunes en vue de mettre au point des programmes d’enseignement et de sensibilisation s’adressant spécialement aux jeunes et portant sur les grands problèmes de la jeunesse. Ces groupes d’étude devraient faire appel à des méthodes d’enseignement de type classique et non scolaire afin de toucher le plus grand nombre de jeunes possible. Les organes d’information nationaux et locaux, les ONG, les entreprises et d’autres organismes devraient leur apporter leur soutien ;
 - donner leur appui aux programmes, projets, réseaux, organisations nationales et organisations non gouvernementales de jeunes afin qu’ils voient comment intégrer les programmes et leurs besoins dans ce domaine et inciter les jeunes à participer au choix des projets, à leur conception, à leur application et à leur suivi ;
 - inclure des représentants de jeunes dans les délégations qui participent aux réunions internationales, conformément aux résolutions pertinentes adoptées par l’Assemblée générale en 1968, 1977, 1985 et 1989.
- L’ONU et les organisations internationales qui ont lancé des programmes en faveur de la jeunesse devraient prendre les mesures suivantes :
 - examiner ces programmes et voir comment améliorer leur coordination ;
 - assurer une meilleure diffusion de l’information auprès des gouvernements, des associations de jeunes et d’autres ONG sur les positions et les activités des jeunes ;
 - suivre et évaluer la mise en œuvre du programme Action 21 ;
 - promouvoir le Fonds d’affectation spéciale des Nations unies pour l’Année internationale de la jeunesse et collaborer avec des représentants de jeunes à son administration, en mettant surtout l’accent sur les besoins des jeunes des pays en développement.

Moyens d’exécution

Financement et évaluation des coûts

- Le secrétariat de la Conférence a estimé que le montant total des dépenses afférentes à la mise en œuvre des activités relevant du présent programme pour la période 1993-2000 se chiffrerait en moyenne à environ 1,5 million de dollars par an, montant qui serait financé par des dons ou à des conditions concessionnelles. Il ne s’agit que d’estimations approximatives données à titre indicatif, qui n’ont pas été examinées par les gouvernements. Les dépenses effectives et les conditions financières, y compris les conditions non concessionnelles, dépendront notamment des stratégies et programmes spécifiques que les gouvernements décideront de mettre en œuvre.

■ Rôle des enfants dans la promotion d'un développement durable

Principes d'action

- Non seulement les enfants hériteront la responsabilité de protéger la Terre, mais constituent dans de nombreux pays en développement près de la moitié de la population. Ils sont de surcroît, dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés, très vulnérables aux effets de la dégradation de l'environnement. Ils sont également d'ardents défenseurs de la cause écologique. Toute action visant à améliorer l'environnement qui se veut viable doit dûment tenir compte de leurs intérêts propres dans le cadre des préparatifs de la Conférence sur l'environnement et le développement.

Objectifs

- Les gouvernements devraient, conformément à leurs politiques, prendre les mesures suivantes :
 - assurer la survie, la protection et le développement de l'enfant, conformément aux objectifs approuvés par le Sommet mondial pour les enfants, qui s'est tenu en 1990 (A/45/625, annexe) ;
 - veiller à ce qu'il soit pleinement tenu compte des intérêts des enfants dans le cadre d'un développement durable et d'une amélioration de l'environnement.

Activités

- Les gouvernements devraient s'employer à :
 - exécuter des programmes en faveur des enfants visant à atteindre les objectifs définis pour les années 90 dans les domaines de l'environnement et du développement, en particulier ceux de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'alphabétisation et de l'atténuation de la pauvreté ;
 - ratifier sans délai la Convention relative aux droits de l'enfant (résolution 44/25 de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 1989, annexe), et l'appliquer en satisfaisant les besoins fondamentaux des jeunes et des enfants ;
 - promouvoir à la base des activités de protection de l'environnement visant à assurer les besoins fondamentaux des communautés, à améliorer le cadre dans lequel évoluent les enfants à la maison et au niveau de la communauté et encourager la participation des collectivités en fournissant aux femmes, aux jeunes, aux enfants et aux populations autochtones, des pays en développement notamment, les moyens de gérer leurs ressources communautaires ;

- accroître les possibilités d'enseignement offertes aux enfants et aux jeunes, en les sensibilisant aux questions liées à l'environnement et au développement, et en attachant une attention prioritaire à l'éducation des filles ;
 - mobiliser les collectivités par le biais des écoles et des dispensaires locaux en faisant des enfants et de leurs parents des agents de sensibilisation des communautés locales aux questions d'environnement ;
 - établir des mécanismes visant à intégrer les besoins des enfants à toutes les politiques et stratégies pertinentes en matière d'environnement et de développement aux niveaux local, régional et national, notamment en ce qui concerne le droit aux ressources naturelles, au logement et aux loisirs et à la lutte contre la pollution et la toxicité dans les milieux rural et urbain.
- Les organisations internationales et régionales devraient coopérer et coordonner leurs activités dans les domaines prévus. L'Unicef devrait continuer à coopérer et à collaborer avec les autres organismes des Nations unies, les gouvernements et les ONG afin de mettre au point des programmes en faveur des enfants et des programmes destinés à les mobiliser dans le cadre des activités définies plus haut.

Moyens d'exécution

Financement et évaluation des coûts

- Les ressources nécessaires pour financer la plupart des activités figurent dans les estimations de dépenses d'autres programmes.

Mise en valeur des ressources humaines et renforcement des capacités

- Ces activités devraient contribuer à renforcer les capacités et la formation déjà visées dans d'autres chapitres du programme Action 21.



Convention internationale des droits de l'enfant (ONU, 1989)

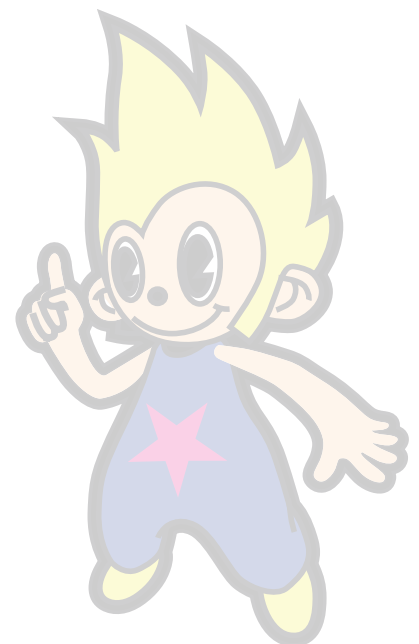
(articles 28 et 29 relatifs à l'éducation)

Article 28

- Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :
 - ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
 - ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;
 - ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;
 - ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;
 - ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.
- Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.
- Les États parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. À cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Article 29

- Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :
 - favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
 - inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations unies ;
 - inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
 - préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
 - inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.
- Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'État aura prescrites.





Instructions pédagogiques

Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD)

Rentrée 2004

NOR : MENE0400752C
RLR : 525-0
Circulaire n° 2004-110 du 8.7.2004
MEN
DESCO A11

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, aux chefs d'établissement, aux directrices et directeurs d'école.

La présente circulaire remplace celle du 29 août 1977 (n° 77-300) et vise à donner une dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale en faveur du développement durable, adoptée par le gouvernement en juin 2003, qui souligne le rôle déterminant du système éducatif. Elle s'appuie sur les recommandations du rapport de l'inspection générale de l'Éducation nationale remis au ministre en 2003 et sur les conclusions de l'expérimentation menée en 2003-2004 dans les écoles et établissements de dix académies.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable.

La prise de conscience des questions environnementales, économiques, socioculturelles doit, sans catastrophisme, mais avec lucidité, les aider à mieux percevoir l'interdépendance des sociétés humaines avec l'ensemble du système planétaire et la nécessité pour tous d'adopter des comportements propices à la gestion durable de celui-ci ainsi qu'au développement d'une solidarité mondiale.

Selon le souhait du président de la République, la Charte de l'environnement intégrée à la Constitution française aux côtés des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et des droits économiques et sociaux de 1946 implique la responsabilité de tous ; c'est pourquoi « l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et des devoirs » définis par la Charte (art. 8).

L'environnement peut être défini comme « l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines » (circulaire n° 77-300 du 29 août 1977). D'une façon plus générale, l'environnement est constitué de « l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leurs relations, constitue le cadre, le milieu, les conditions de vie pour l'homme » (Pierre George, géographe).

Conformément à la stratégie nationale, l'étude de l'environnement doit donc se placer dans la perspective du développement durable, défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (selon les termes du rapport Brundtland de 1987, *Notre avenir à tous*). Le concept de développement durable revêt une dimension éducative particulièrement riche, en ce qu'il conduit à prendre en compte :

- les différentes échelles de temps et d'espace ;
- la complexité du domaine dont les multiples composantes, interagissant entre elles, appellent une approche systémique ;
- les différents axes d'analyse scientifique qui fondent un développement durable (composantes environnementales, économiques, sociales, culturelles) ;
- la complexité des questions et des réponses envisagées, ce qui implique une approche critique et met en valeur l'importance des choix et la responsabilité de chacun dans ces choix.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable intègre pleinement, par le regard porté aux territoires, les valeurs associées à un développement solidaire. Cette nouvelle dimension pédagogique doit permettre de mieux identifier et d'organiser une éducation cohérente et progressive à l'environnement pour un développement durable au bénéfice de tous les élèves, sur l'ensemble de leur parcours de l'école primaire au lycée.



Une éducation ancrée dans toutes les disciplines

À compter de la rentrée 2004, les élèves bénéficieront d'une éducation à l'environnement pour un développement durable qui leur assurera une formation progressive tout au long de leur cursus scolaire.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable ne constitue pas une nouvelle discipline. Elle se construit de façon cohérente et progressive tant à l'intérieur de chaque discipline ou champ disciplinaire (entre les différents niveaux d'enseignement) qu'entre les différentes disciplines (à chaque niveau). Elle doit donc s'appuyer :

- sur les enseignements disciplinaires dont les objectifs sont définis par les programmes scolaires, chaque discipline contribuant à l'analyse des situations avec ses contenus et ses méthodes spécifiques ; la souplesse introduite dans certains programmes et les thèmes laissés au choix des enseignants doivent être pleinement utilisés ;
- sur les croisements des apports disciplinaires préconisés dans les programmes et adoptant une approche systémique ;
- sur les dispositifs transversaux inscrits dans les grilles horaires et permettant la mise en œuvre de démarches de projets : itinéraires de découverte au collège, travaux personnels encadrés dans la voie générale des lycées, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel au lycée professionnel. En effet, il convient également de développer l'expérience concrète et directe permettant de susciter des prises de conscience susceptibles d'engendrer des comportements responsables ;
- sur les temps de débat organisés à l'école, au collège et au lycée dans le cadre notamment des séances de « vivre ensemble » ou d'éducation civique.

À l'école primaire, l'éducation au développement durable est fondée sur l'acquisition de connaissances et de comportements ancrés dans une démarche d'investigation des problématiques liées à l'environnement. Les programmes de l'école primaire arrêtés le 25 janvier 2002 (*BO* hors série n° 1 du 14 février 2002) fournissent de nombreuses occasions d'aborder les questions se rapportant à l'environnement et au développement durable.

Au collège et au lycée, l'ensemble des disciplines doit concourir à l'éducation à l'environnement pour un développement durable. Outre des entrées inscrites dans les programmes d'enseignement, comme la biodiversité, les changements climatiques, la gestion des ressources..., l'éducation à l'environnement pour un développement durable doit intégrer certaines dimensions de l'éducation à la santé et au risque, à la citoyenneté et, plus généralement, au développement solidaire. Ainsi, les élèves seront capables de mesurer les conséquences de leurs actes sur l'environnement.

Une éducation aux modalités diversifiées

Compte tenu de sa spécificité, l'éducation à l'environnement pour un développement durable doit reposer sur des démarches pédagogiques diversifiées privilégiant des situations concrètes qui développeront chez les élèves la sensibilité, l'initiative, la créativité, le sens des responsabilités et de l'action.

Les sorties scolaires sous toutes leurs formes (y compris les classes de mer, de neige, les classes vertes...) constituent dans cette optique un cadre particulièrement favorable.

En fonction des ressources locales, les enseignants mettront en place des partenariats propres à enrichir les démarches pédagogiques. La pratique des partenariats a été largement développée dans le cadre des actions culturelles et éducatives (notamment les ateliers de culture scientifique et technique). Il conviendra donc de s'en inspirer.

Depuis 1993, date du deuxième protocole d'accord entre les ministères en charge de l'éducation et de l'environnement, la collaboration interministérielle se décline localement, avec des services déconcentrés des ministères concernés, des collectivités territoriales et locales, des institutions internationales, de grands organismes et les réseaux du secteur associatif. Les initiatives prennent les formes les plus diverses : éducation à l'environnement, politique culturelle, charte territoriale ou européenne, création de pôles de ressources spécifiques ou mise en place de formations avec des centres ou des instituts spécialisés.

Site Internet : www.education.gouv.fr/systeme_educatif/academie/default.htm

Un certain nombre d'actions éducatives conduites depuis plusieurs années en concertation avec d'autres ministères (agriculture, environnement, culture, justice) ou avec des collectivités peuvent entrer dans les orientations présentées ici. Reposant sur l'engagement des enseignants et des élèves, elles gagneront à être inscrites au projet d'école ou d'établissement, en liaison directe avec la réflexion menée sur les enseignements. Les ressources et partenariats, dans leur diversité, doivent contribuer à servir les objectifs d'une éducation à l'environnement pour un développement durable, tels qu'ils sont fixés par le ministère de l'Éducation nationale. Au niveau national, diverses instances comme le Centre national de documentation pédagogique participeront activement à cette démarche. Au niveau régional, dans le cadre de démarches partenariales contractuelles, seront développés des relais pour le recueil et la diffusion des ressources relatives à l'EEDD.



La généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable

L'éducation à l'environnement pour un développement durable est généralisée dès la rentrée 2004. La prérentrée offrira l'opportunité de travailler, dans les écoles et les établissements scolaires, à une mise en œuvre concertée et cohérente de cette démarche.

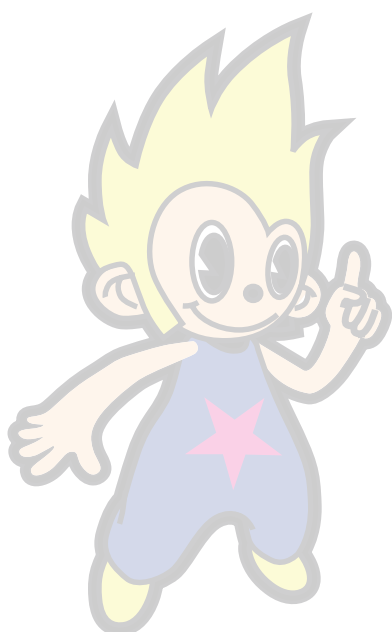
Dans ce cadre, les équipes pédagogiques sont appelées à définir de manière collégiale des temps forts et des points d'ancrage dans chaque discipline pour construire une progression coordonnée. Dans le premier degré, le projet d'école définit, au niveau de chaque cycle, une programmation annuelle des thèmes à aborder et des projets. Au collège et au lycée, l'éducation à l'environnement pour un développement durable participe au projet d'établissement : sensibilisation à l'écoresponsabilité, élaboration de projets conjoints avec d'autres écoles ou établissements scolaires en France ou à l'étranger, construction de partenariats. L'investissement des personnels non enseignants renforcera la dimension éducative,

favorisera la transmission intergénérationnelle et encouragera des comportements exemplaires hors de la classe.

Un document d'accompagnement pédagogique élaboré par l'inspection générale et la direction de l'enseignement scolaire apportera des éléments méthodologiques et présentera les points d'ancrage dans les programmes. La généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable sera également accompagnée par des actions de formation, tant dans le cadre du programme national de pilotage que dans celui des plans académiques de formation. Les recteurs sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la mise en œuvre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Pour le ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation.

*Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de Gaudemar*



Document téléchargeable sur le site Internet de l'inspection académique de Maine-et-Loire :
www.ia49.ac-nantes.fr



PROJET D'ÉCOLE 2006-2010

Commune :
Circonscription :

Nom de l'école :
Téléphone :
Adresse électronique :

École :	
Maternelle : <input type="radio"/>	ZEP : <input type="radio"/>
Élémentaire : <input type="radio"/>	Secteur rural : <input type="radio"/>
Primaire : <input type="radio"/>	R.P.I. : <input type="radio"/>

1 - Tableau de synthèse

Objectifs prioritaires retenus en faveur de la réussite scolaire	Domaines d'activités et/ou domaines disciplinaires
N°1 :	
N°2 :	
N°3 :	

2 - Analyse de la situation de l'école

INDICATEURS CENTRÉS SUR LES ÉLÈVES	
Points forts	Points à améliorer

INDICATEURS CENTRÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES	
Points forts	Points à améliorer

INDICATEURS CENTRÉS SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	
Points forts	Points à améliorer

POLITIQUE D'ÉCOLE

3 - Mise en œuvre de la politique d'école

Objectifs prioritaires	Compétences à développer	Actions envisagées
N°1 :		
N°2 :		
N°3 :		

4 - Actions de formation et/ou d'accompagnement souhaitées

Thème	
Lien avec les objectifs prioritaires	

Avis de la commission du bassin :

Date :
Nom de l'inspectrice/inspecteur de l'Éducation nationale, responsable de la commission :

Présentation au Conseil d'école du :

Date :
Nom de la directrice/du directeur de l'école :

5 - Fiche action

Objectif prioritaire n°
Intitulé de l'action :
Résultats attendus pour les élèves :
Mise en œuvre :
Calendrier :
Critères d'évaluation envisagés :
Bilan juin 2008
Bilan juin 2009
Bilan juin 2010

Rédaction du guide, coordination

Mission Développement durable, Ville d'Angers

Christelle Six-Boullais, responsable

Tél. : 02 41 05 58 36

Fax : 02 41 05 58 28

E-mail : christelle.six@angersloiremetropole.fr

Solène Colboc, contractuelle

Groupe de travail

Élus

Jacques Cochard, adjoint au maire – Éducation et vie scolaire, Ville d'Angers

Gilles Mahé, adjoint au maire – Environnement et développement durable, Ville d'Angers

Service Éducation-Enfance, Ville d'Angers

Marc Kasprack, directeur

Juliette Fouret, responsable du service Enseignement

Tél. : 02 41 05 43 88

E-mail : juliette.fouret@ville.angers.fr

Jean-Louis Lebeau, chargé de la petite enfance et du projet éducatif local

Service Environnement-Cadre de vie, Ville d'Angers

Rachel Billon, responsable de la Maison de l'environnement

Sylvain Cholet, animateur

Inspection académique

Henri Genestar, inspecteur académique (IEN IPR Angers 2)

Véronique Orliange, maître science

Martial Ruppert, maître science

Éric Le Bihan, maître science

Nota Bene

Pour les encadrés « Outils de diagnostic », le groupe de travail s'est appuyé sur le guide méthodologique Outil d'aide à la mise en place d'un Agenda 21 d'établissement à destination des collèges alsaciens élaboré par un groupe d'écoconseillers.

Conception graphique : Laurence Vaslin, 02 41 34 64 10.

Conception du personnage « Éco » : Franck Deniel, service Information-Communication – Ville d'Angers.

Impression : imprimerie municipale – Ville d'Angers, sur papier recyclé.

*« La Terre suffit aux besoins de chacun,
mais pas à la cupidité de tous ! »*
Gandhi

*« Dans la vie, il y a deux catégories
d'individus :*
– *ceux qui regardent le monde
tel qu'il est et se demandent
pourquoi ;*
– *ceux qui imaginent le monde
tel qu'il devrait être et qui se disent :*
pourquoi pas ? »
George Bernard Shaw

*« Chaque génération, sans doute,
se croit vouée à refaire le monde.
La mienne sait pourtant qu'elle
ne le refera pas.
Mais sa tâche est peut-être plus grande.
Elle consiste à empêcher que le monde
se défasse. »*
Albert Camus

*« Nous n'héritons pas la terre
de nos ancêtres, nous l'empruntons
à nos enfants. »*
Saint-Exupéry